Innovation Sociale CONSEIL

Le RAMEAU
Co-construisons demain

Innovation Sociétale

Bulletin de veille et de capitalisation

Numéro 44 – Février 2020

Sommaire

EDITO 4

Focus sur les solutions 4

DOSSIER DU MOIS 6

La Grande transformation : 10 propositions pour changer de système 6

NOUVEAUX MODELES D'AFFAIRES SOCIETAUX 8

Loi économie circulaire : que va changer la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire 9

Le Forum Économique Mondial et PwC publie un rapport sur la valeur économique de la nature 10

Rapport Brookings sur l'avancée des ODD en Afrique, et la route vers 2030 11

L'ESS EN MOUVEMENT 13

« Associations : de nouvelles mesures législatives viennent renforcer leur capacité d'actions dans les territoires » 14

Une ONG lève 4 millions d'euros auprès d'investisseurs privés, une première 18

Signature d'un Pacte pour le développement de l'interim d'insertion 18

Rapport de la Fondation Abbé Pierre sur le mal-logement : la FAP alerte sur l'isolement et la solitude 20

RSE ET ENGAGEMENT DES ENTREPRISES 23

« Loi Pacte & raison d'être : et si on passait à la pratique ? » 24

« TPE/PME : les leviers pour s'engager » 26

The Guardian renonce à toute publicité pour les énergies fossiles 27

Neutralité carbone : Microsoft veut annuler ses émissions depuis sa création en 1975 28

Neutralité carbone : l'Initiative Science Based Targets dresse un premier retour d'expérience 29

TRANSFORMATION DIGITALE 31

« Les Micro-Folies : une prouesse technologique et culturelle au service des territoires » 32

Cyber-sécurité : êtes-vous d'attaque ? Un outil du MEDEF pour les chefs d'entreprises 34

Innovation Sociale CONSEIL

Le RAMEAU Co-construisons demain

MUTATIONS DU TRAVAIL & DES COMPETENCES....35

Chiffre du mois : 70% des dirigeants d'entreprises étrangères sont confiants dans les perspectives de l'industrie française....36

Rapport mondial sur le développement humain : un focus sur les solutions face à la montée des inégalités. 36

L'entreprise libérée, comment y parvenir ?....38

TERRITOIRES INNOVANTS....42

Innovation sociale : 7 nouveaux territoires French Impact labellisés....43

JO de Paris 2024 : un marché ouvert à l'ESS ?....44

Villages vivants : une initiative née dans la Drôme pour revitaliser les bourgs....46

Boom de l'électricité solaire au Vietnam....47

A L'ECOUTE DE LA PLANETE : CLIMAT, ENERGIE & ENVIRONNEMENT....49

Rapport Etude Carbon Tracker : de nombreux projets pétroliers menacés par l'action climatique....50

Emissions de CO2 des véhicules neufs : les constructeurs automobiles européens exposés à des milliards d'euros d'amendes en 2020....51

Les émissions de CO2 liées à l'énergie sont restées stables en 2019....53

En Afrique de l'Est : un excédent de production d'électricité par manque de réseaux pour la distribuer....54

Pour l'Organisation Météorologique Mondiale, 2019 est la 2ème année la plus chaude jamais enregistrée..55

Procès climatique : Urgenda l'emporte face à l'Etat néerlandais....57

Biodiversité : l'ONU propose la protection de 30% de la planète....58

POUR ALLER PLUS LOIN....60

Evènements clés....61

A découvrir....62

Focus sur les solutions

L'édition 2019 du Rapport mondial sur le développement humain des Nations unies intitulé « Au-delà des revenus, au-delà des moyennes, au-delà d'aujourd'hui : les inégalités dans le développement humain au 21ème siècle » remet en question l'idée selon laquelle la croissance économique conduira automatiquement au développement et au bien-être, en expliquant comment les inégalités systémiques nuisent profondément à la société.

Ainsi, l'indice de développement humain (IDH) de 2019 et l'indice de développement humain ajusté aux inégalités de 2019, qui mesurent la répartition inégale de l'éducation, de la santé et des niveaux de vie, montrent que 20 % des progrès en matière de développement humain ont été perdus à cause des inégalités en 2018, en contradiction directe avec l'Objectif de Développement Durable 10, qui appelle à réduire les inégalités au sein des pays et entre eux.

*Mais ce rapport ne s'arrête pas à ce constat car il affirme que la réduction des inégalités n'est pas « au-delà des **solutions** » et propose de très nombreux moyens pour s'attaquer à ce problème.*

*Des **solutions** existent aussi pour lutter contre le mal logement. Le 25ème rapport de la Fondation Abbé Pierre sur le mal logement publié le 30 janvier dernier comptabilise 4 millions de mal-logés (non compris les personnes sans abri). Le principal chapitre de de cette 25ème édition est consacré au lien entre isolement et mal-logement. La Fondation constate qu'alors que la part des personnes seules a fortement progressé ces dernières années (30% des ménages), le parc immobilier ne prévoit pas assez de petits logements pour celles-ci. Et il y a le problème du prix de l'immobilier. Ainsi pour les personnes au RSA, il est selon la Fondation impossible de se loger hors du parc social où il y a une grave pénurie. Proposer des petits logements à faible coût dans le parc privé et le parc social fait partie des solutions urgentes à mettre en œuvre que détaille ce 25ème rapport.*

*Les **solutions,** c'est aussi à cela que s'attèlent nos partenaires habituels de ce bulletin de veille et de capitalisation sur l'innovation sociétale.*

*L'Admical nous décrit le projet Micro-folies lancé par La Villette en collaboration avec 12 établissements culturels qui est une **solution** pour rendre la culture accessible à tous grâce à des outils numériques innovants comme les musées numériques.*

*L'ORSE propose des **solutions**, sous forme d'un guide, pour aider les entreprises à définir leur « raison d'être » comme leur impose la récente loi PACTE. Le guide met ainsi en exergue 10 recommandations co-signées avec les organisations syndicales (CFDT, CFE-CGC, CGT) sur la méthodologie à mettre en place dans cet exercice de définition de la « raison d'être » de l'entreprise.*

*Toujours au registre des **solutions**, Pro Bono Lab propose des pistes pour développer le mécénat de compétences dans les TPE/PME qui ne peut être aujourd'hui réservé qu'aux grands groupes.*

*De même, le dossier du mois de ce bulletin est consacré au rapport du comité de prospective du Comité 21 intitulé « La grande transformation ». Présenté le 30 janvier dernier au Grand Palais à l'occasion du ChangeNow summit, ce rapport propose des **solutions** et pistes concrètes principalement dans les domaines de la science, de la finance, de la*

EDITO

citoyenneté écologique et des territoires. Ces propositions s'adressent aux entreprises, collectivités, associations, enseignement supérieur, citoyens, etc. Il démontre que les leviers sont nombreux, à portée de nous, s'ils suscitent la confiance des acteurs.

L'Institut ISBL revient sur quelques nouvelles mesures législatives en faveur des associations qui contrebalancent (?) ou atténuent (?) la baisse des subventions, la fin des contrats aidés, la réforme de l'ISF et celle du régime du mécénat. André Letowski de son côté nous décrypte avec précision une publication récente et fouillée de la Fabrique de l'industrie : « Au-delà de l'entreprise libérée : enquête sur l'autonomie et ses contraintes ».

Enfin quelques nouvelles du climat. Selon l'Agence Internationale de l'Énergie les émissions de gaz à effet de serre (GES) ont stagné en 2019. Il reste maintenant à s'assurer que 2019 reste un pic définitif dans les émissions de GES et pas seulement une pause dans leur croissance. Il y a là un vrai défi quand selon l'Organisation Météorologique Mondiale, 2019 est la deuxième année la plus chaude jamais enregistrée (après 2016).

Bernard Saincy

Président du cabinet Innovation Sociale Conseil

La Grande transformation : 10 propositions pour changer de système

Le Comité de prospective du Comité 21, présidé par l'économiste Philippe Dessertine, directeur de l'Institut de Haute Finance, membre du Haut Conseil des finances publiques, est composé d'une trentaine de chercheurs, d'experts et d'administrateurs du Comité 21. Il travaille depuis plus de deux ans pour ce rapport sur la « Grande Transformation » de nos modes de vie. En effet, depuis 2017, le Comité 21, présidé par Bettina Laville, a choisi d'adopter le terme « transformation » au lieu de « transition » pour traduire plus correctement la nécessité d'actions rapides et radicales.

Ce rapport, présenté le 30 janvier au Grand Palais à l'occasion du ChangeNow summit, propose des pistes concrètes principalement dans les domaines de la science, de la finance, de la citoyenneté écologique et des territoires. Ces propositions s'adressent aux entreprises, collectivités, associations, enseignement supérieur, citoyens, etc. Il démontre que les leviers sont nombreux, à portée de nous, s'ils suscitent la confiance des acteurs.

Source : Comité 21

Au-delà de l'analyse, le rapport doit aider les décideurs politiques à passer à l'action. Il fait 10 propositions pour amorcer dès maintenant la transformation économique, sociale et écologique. Parmi ces propositions, trois semblent particulièrement transformatrices :

- Regrouper les aides publiques pour les plus pauvres dans un esprit d'accès à un **« Revenu Vital Minimum »,** qui viserait la réduction des inégalités dans le contexte de la crise planétaire.
- Créer des **« sociétés de bien commun »,** qui permettraient d'associer des collectivités et des entrepreneurs autour de projets environnementaux, sociaux, numériques, de façon à permettre de justes rémunérations de deux parties, les unes destinées à pousser les collectivités à l'innovation sans risques sur les budgets publics, les autres à travailler de façon rémunératrice.
- Donner à la **notion « d'usage »** la même force juridique que celui de la propriété pour promouvoir l'économie de fonctionnalité.

L'Agenda 2030 et ses 17 Objectifs de développement durable constituent pour ce faire une indispensable boussole dont la Commission européenne à travers le Green Deal semble s'inspirer.

La science et la technologie, à la condition, d'être appliquées pour le bien de l'humanité et de la planète, ont toujours été les moteurs des grandes transformations. Grâce à la transformation engendrée par le digital, nous sommes rentrés dans la « quatrième révolution industrielle » ; c'est un moment certain de « bascule ». Et la manière dont nous combinerons les outils numériques (Intelligence Artificielle en particulier) et les comportements écologiques vertueux, déterminera l'efficacité de cette grande transformation.

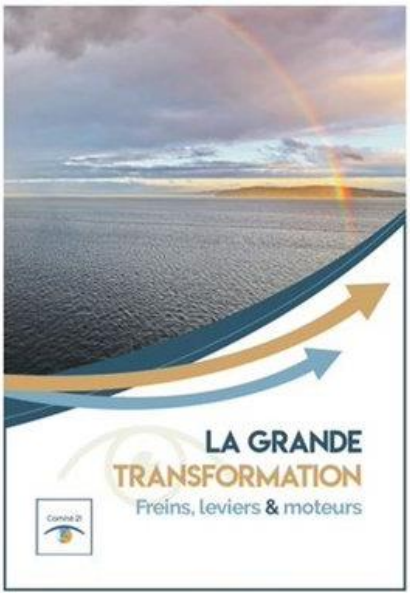

C'est dans cette perspective que le Comité 21 entend contribuer à écrire le « récit » de notre « Grande Transformation », et transmettra ses propositions à la Conférence de citoyens, et à tous ses partenaires, pour donner vie aux 10 propositions.

- **Rapport "La Grande Transformation"**
- **Synthèse du rapport**
- **Voir la présentation à l'occasion de ChangeNOW summit avec** Bettina Laville, présidente, Philippe Dessertine, économiste, directeur de l'Institut de Haute finance, et président du Comité de prospective, Georges Ribière, auteur du rapport, David Sadek, vice-président recherche, technologie et innovation du groupe Thalès, et Raymond Van d'Ermen, conseiller du président d'European Partners for Environment
- Interview de Bettina Laville sur BFM Business : écologie, économie, technologie, le Comité 21 rend son rapport.

Source : Comité 21

Nouveaux modèles d'affaires sociétaux

LOI ECONOMIE CIRCULAIRE : QUE VA CHANGER LA LOI ANTI-GASPILLAGE POUR UNE ECONOMIE CIRCULAIRE 9

LE FORUM ÉCONOMIQUE MONDIAL ET PWC PUBLIE UN RAPPORT SUR LA VALEUR ECONOMIQUE DE LA NATURE.....10

RAPPORT BROOKINGS SUR L'AVANCEE DES ODD EN AFRIQUE, ET LA ROUTE VERS 2030 11

Loi économie circulaire : que va changer la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire

Le projet de loi anti-gaspillage et pour une économie circulaire a été adopté en première lecture à l'Assemblée nationale vendredi 20 décembre. Petit rappel des mesures phare de ce texte.

1. Améliorer le taux de recyclage du plastique

L'objectif affiché du gouvernement est d'atteindre l'objectif de 100 % de plastique recyclé d'ici au 1er janvier 2025. Actuellement, seulement 57% des bouteilles en plastique sont recyclés. Le gouvernement souhaite expérimenter la mise en place de consigne, pas de nombreux élus locaux (et le Sénat avait d'ailleurs rejeté l'idée). Tant pis : l'Assemblée vient de voter une mise en place en 2023 si, d'ici là, le taux de recyclage ne s'était pas amélioré. Les Parlementaires ont également validé la consigne des contenants en verre, comme elle existe en Allemagne par exemple.

2. Encadrer le vrac

Les députés veulent promouvoir le vrac et encadrer ce type de vente. Pour les commerces d'une certaine taille, l'idée est proposée aux consommateurs des emballages réutilisables, notamment pour les rayons traiteurs des supermarchés. Ces derniers peuvent également en apporter eux-mêmes.

3. Médicaments vendus à l'unité

Les médicaments pourront être vendus à l'unité, ce qui permettra de limiter le gaspillage de ce type de produits (1,5 kg par an en moyenne).

4. Réduire le gaspillage alimentaire

D'ici 2025, le texte mentionne la volonté de réduire le gaspillage alimentaire de 50% par rapport à son niveau de 2015 dans les domaines de la distribution alimentaire et de la restauration collective et, d'ici 2030, de 50% (toujours par rapport à son niveau de 2015) dans les domaines de la consommation, de la production, de la transformation et de la restauration commerciale.

5. Destruction des invendus non alimentaires

Bientôt, les destructions de produits neufs invendus seront interdits, ils devront alors être donnés ou recyclés. Pour les produits d'hygiène de première nécessité seront à donner obligatoirement. Cette mesure vise à réparer un carnage : d'après le ministère de la Transition écologique, chaque année, 630 millions d'euros de produits non alimentaires sont détruits, en particulier dans le domaine de l'hygiène et des cosmétiques.

6. Indice de réparabilité

Souvent les produits sont jetés alors qu'ils peuvent être réparés. Les députés se sont prononcés pour l'indice de réparabilité des produits électriques et électroniques. A partir de 2021, tous les objets seront notés (sans doute de 1 à 10) pour indiquer aux consommateurs, lors de l'achat, s'ils sont réparables ou pas.

7. Produits en plastique à usage unique

Un amendement à l'Assemblée nationale a été voté en décembre pour interdire la mise sur le marché de produits à usage unique d'ici 2040. Le délai a été critiquée vu l'urgence climatique et que des milliers de tonnes de plastiques sont perdues dans la nature chaque année. D'ici là, plusieurs types de produits à usage unique vont être bannis du marché.[1]

[1] Loi économie circulaire : que va changer la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire – pour en savoir plus :
- https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/loi-anti-gaspillage
- https://www.mouvement-up.fr/articles/que-va-changer-la-loi-anti-gaspillage-pour-une-economie-circulaire/

Le Forum Économique Mondial et PwC publie un rapport sur la valeur économique de la nature

Le Forum économique mondial (WEF) a publié le premier d'une série de trois rapports sur la nouvelle économie de la nature (NNE) qui seront publiés cette année. Cette série de rapports expliquera pourquoi la crise de la nature est cruciale pour les entreprises et l'économie, identifiera un ensemble de systèmes socio-économiques prioritaires à transformer et présentera les opportunités de marché et d'investissement pour des solutions aux problèmes environnementaux basées sur la nature.
Intitulée "Nature Risk Rising : Why the Crisis Engulfing Nature Matters for Business and the Economy", le premier rapport présente quatre chapitres traitant de l'urgence liée à la dégradation de la nature, des risques de perte de la nature pour les entreprises, de la manière de gérer ces risques et de la manière d'agir. L'annexe de la publication propose une approche de modélisation de la dépendance à l'égard de la nature pour les pays et les secteurs.

Figure : le rôle de l'activité humaine sur la dégradation de la nature – chiffres clés

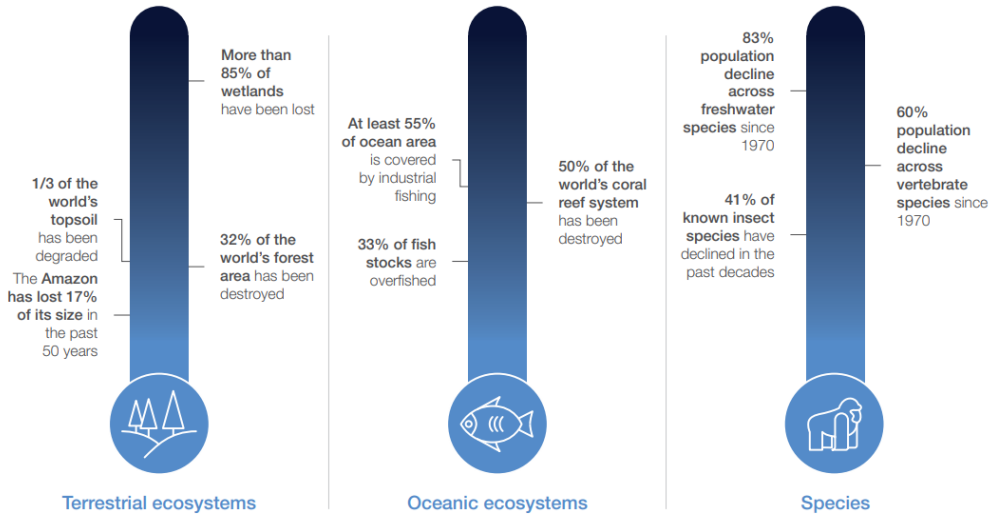

Source: IPBES, 2019, "Global assessment report on biodiversity and ecosystem services"; Maria-Helena Semedo of the Food and Agriculture Organization (FAO) at World Soil Day 2014; The Economist, 2019, "On the brink – The Amazon is approaching an irreversible tipping point"; WWF, 2018, "Living planet report – 2018: Aiming higher"; F. Sánchez-Bayo and K.A.G. Wyckhuys, 2019, "Worldwide decline of the entomofauna: A review of its drivers", Biological Conservation.

Dans leur avant-propos, Dominic Waughray, Directeur général du Forum économique mondial, et Celine Herweijer, Leader mondial de l'innovation et de la durabilité dans le cabinet de conseil PwC, notent que « *chaque secteur industriel a un certain degré de dépendance directe et indirecte à l'égard de la nature* » et identifient la perte de nature comme un « *risque majeur à faible probabilité (fat-tail risk) comme la bulle des prix des actifs de 2008* ». Ils soulignent que la poursuite d'une manière de conduire les affaires qui soit positive pour la nature peut atténuer les futurs chocs économiques et sociétaux.

Le rapport examine ensuite comment les risques pour la nature se manifestent en tant que risques pour les entreprises dans tous les secteurs. Ils soulignent les conclusions du rapport, qui indiquent « *que 44000 milliards de dollars de valeur économique générée - plus de la moitié du PIB total mondial*

- https://www.novethic.fr/actualite/environnement/economie-circulaire/isr-rse/l-interdiction-de-destruction-des-invendus-va-developper-le-marche-du-gaspillage-vestimentaire-148166.html

- *sont modérément ou fortement dépendants de la nature et de ses services et sont donc exposés à la perte de nature* ».

Ce rapport fait suite au rapport sur les risques mondiaux du WEF qui, pour la première fois en dix ans d'existence, a classé les cinq principaux risques en termes de probabilité comme étant environnementaux.

La série NNE, qui est produite en collaboration avec PwC, est développée sous l'égide du Programme d'action pour la nature du WEF, une plateforme de mobilisation et de soutien en vue de la Conférence des Nations unies sur la biodiversité en octobre 2020, au cours de laquelle un nouveau cadre mondial pour la biodiversité devrait être adopté.[2]

Rapport Brookings sur l'avancée des ODD en Afrique, et la route vers 2030

La Brookings Institution a publié un rapport qui évalue les principales priorités pour l'Afrique d'ici à 2030, y compris les domaines dans lesquels elle devrait progresser de toute urgence vers des cibles spécifiques des Objectifs de Développement Durable (ODD). Le rapport explore les principales tendances et propose des recommandations aux acteurs africains et internationaux afin de créer et de soutenir un continent durable et prospère, tout en soutenant la croissance économique et en élargissant ses avantages à tous.
Le rapport publié le 8 janvier 2020, est intitulé « Foresight Africa - Priorités pour 2020-2030, dans le contexte des SDG et de l'Agenda 2063 ». Les auteurs décrivent « *l'énergie et l'enthousiasme partagés autour du potentiel de l'Afrique* » pour améliorer les moyens de subsistance de tous dans le cadre des ODD et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine (UA). Le rapport déclare que « *jamais auparavant la région n'a été aussi bien préparée au commerce, à l'investissement et aux partenariats mutuellement bénéfiques* ». L'Afrique abrite sept des dix économies les plus dynamiques du monde en termes de croissance du PIB, et la croissance économique de l'Afrique devrait continuer à dépasser celle des autres régions pendant au moins la première moitié de la décennie. En outre, l'intégration régionale et l'accord de libre-échange continental africain progressent, les environnements commerciaux s'améliorent et les technologies de transformation se diffusent à travers le continent.

Malgré ce potentiel, le rapport met en garde contre les obstacles qui subsistent, tels que les lacunes en matière de bonne gouvernance et d'intégration, l'augmentation de la main-d'œuvre jeune et la nécessité de créer des emplois. En outre, le rapport observe que le changement climatique a le potentiel d'annuler les gains de développement du continent, menace la sécurité alimentaire et la nutrition, et augmente le risque de catastrophes naturelles.

Le rapport propose aux gouvernements africains des stratégies pour construire et maintenir la paix, mettre fin à la corruption, donner plus de pouvoir aux femmes, préparer les jeunes aux emplois d'avenir et investir dans des secteurs susceptibles de se développer et de créer des emplois. Le rapport suggère que la communauté mondiale peut soutenir les efforts visant à renforcer les institutions et à promouvoir la bonne gouvernance.

[2] Le Forum Économique Mondial et PwC publie un rapport sur la valeur économique de la nature – pour en savoir plus :
- http://www3.weforum.org/docs/WEF_New_Nature_Economy_Report_2020.pdf
- http://sdg.iisd.org/news/wef-and-pwc-report-makes-the-business-case-for-nature/

En ce qui concerne les ODD, le rapport constate que les progrès dans la mise en œuvre des SDG ont été inégaux selon les pays, les objectifs et les cibles. Tous les pays d'Afrique subsaharienne devraient faire des progrès vers les ODD d'ici 2030, mais 18 pays sur 44 devraient être à moins de la moitié des objectifs d'ici 2030. La région a progressé sur plusieurs objectifs du ODD 3 (bonne santé et bien-être), notamment en ce qui concerne la mortalité des moins de cinq ans (objectif ODD 3.2), et le rapport suggère que l'Afrique pourrait atteindre cet objectif grâce à une réponse intensifiée et accélérée.

Les pays africains sont également susceptibles d'atteindre les objectifs en matière de scolarisation dans le primaire si les efforts actuels sont soutenus, mais les progrès ont diminué en ce qui concerne le taux net de scolarisation dans le premier cycle de l'enseignement secondaire (objectif 4.1 des ODD). Bien que les pays de la région aient amélioré l'accès à l'eau potable (objectif 6.1) et à l'électricité (objectif 7.1), la croissance démographique et l'urbanisation devraient accroître les besoins en infrastructures et en services. La pauvreté (ODD 1) et la faim (ODD 2) restent des défis à relever.

Selon le rapport, les raisons d'espérer sont notamment le fort alignement entre l'Agenda 2063 et les ODD, et le fait que 90 % des pays africains ont intégré les ODD dans leurs plans de développement nationaux.

Le rapport conclut que les pays africains doivent de toute urgence mettre en œuvre les ODD, en particulier parce que de nombreux défis deviendront plus difficiles à relever s'ils ne sont pas traités dès maintenant.

Pour garantir des progrès, le rapport recommande notamment de combler les lacunes en matière de données, notamment pour améliorer la planification et la prise de décision, de mettre au point des mécanismes de compte rendu et de responsabilisation, d'identifier les possibilités de renforcer l'intégration sociale, de changer les mentalités plutôt que de faire les choses différemment, d'améliorer la coordination entre les interventions et les secteurs, et d'accroître la mobilisation des ressources et le financement des ODD.[3]

[3] Rapport Brookings sur l'avancée des ODD en Afrique, et la route vers 2030 – pour en savoir plus :
- https://www.brookings.edu/wp-content/uploads/2020/01/ForesightAfrica2020_20200110.pdf
- http://sdg.iisd.org/news/brookings-report-reflects-on-africas-sdg-progress-top-priorities-to-2030/
- https://www.lemonde.fr/afrique/article/2020/01/16/une-decennie-prometteuse-pour-l-afrique_6026046_3212.html

L’ESS en mouvement

« ASSOCIATIONS : DE NOUVELLES MESURES LEGISLATIVES VIENNENT RENFORCER LEUR CAPACITE D’ACTIONS DANS LES TERRITOIRES »....14

UNE ONG LEVE 4 MILLIONS D’EUROS AUPRES D’INVESTISSEURS PRIVES, UNE PREMIERE 18

SIGNATURE D’UN PACTE POUR LE DEVELOPPEMENT DE L’INTERIM D’INSERTION 18

RAPPORT DE LA FONDATION ABBE PIERRE SUR LE MAL-LOGEMENT : LA FAP ALERTE SUR L'ISOLEMENT ET LA SOLITUDE....20

« Associations : de nouvelles mesures législatives viennent renforcer leur capacité d'actions dans les territoires »

En partenariat avec : INSTITUT ISBL

Plusieurs mesures législatives particulièrement favorables au secteur associatif sont récemment intervenues en ce début d'année. Après une longue liste de décisions politiques extrêmement préjudiciables pour ce secteur (suppression de l'ISF et des emplois aidés) voire même totalement indignes d'un Etat de(s) droit(s)[4] pour certaines d'entre elles, plusieurs initiatives récentes préfigurent incontestablement d'une volonté du gouvernement actuel de défendre plus ardemment les intérêts des associations et des institutions sans but lucratif (fondations – fonds de dotation) dont la capacité d'action n'a jamais été autant en accord avec les revendications sociales du moment.

1. Rappel du contexte

Alors même que le secteur associatif était appelé par le gouvernement « Hollande » à jouer, aux côtés de l'Etat et des collectivités territoriales, un rôle actif dans la représentation de l'intérêt général[5], un certain nombre de mesures récemment prises par son successeur résonnaient d'une façon contradictoire : baisse généralisée des subventions[6], suppression des emplois aidés, réforme de l'ISF en 2017 qui devait se traduire par une baisse significative de la générosité[7]… Dès lors, comment demander aux institutions sans but lucratif (ISBL) de satisfaire des besoins sociaux en constante augmentation dans presque tous les domaines de la vie humaine (environnement, logement, pauvreté, exclusion, etc.) ?

Outre la baisse du volume global des financements publics[8] attribués à un secteur pourtant en pleine expansion[9] – tant en termes de production de richesses[10] qu'en termes de création d'emplois (souvent non délocalisables)[11] – l'une des principales problématiques décelées tient également à l'extrême concentration des subventions. En effet, comme le souligne clairement le dernier rapport de Viviane Tchernonog et Lionel Prouteau[12]: 95% du volume global de subventions bénéficient à seulement… 10,6% du secteur associatif en France, soit à 159.000 associations[13] ! Aussi, il convient de s'interroger : les subventions sont-elles toujours destinées à financer les activités d'intérêt général – comme la

[4] Charte des nations unies ; Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948

[5] Circulaire du Premier ministre n°5811-SG du 29 sept. 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations – ; voir égal. C. Amblard, Circulaire « Valls » : vers une refondation des relations entre associations et pouvoirs publics ? Edito. ISBL, févr. 2015

[6] Entre 2005 et 2011, les subventions ont baissé de 17% (source : V. Tchernonog, Le paysage associatif français, mesures et évolutions, 2ème éd., Juris-Editions Dalloz, oct. 2013)

[7] La générosité sous forme de dons et de legs a baissé de 4,2% selon le Baromètre de la générosité 2018 de France générosités, paru en avril 2019 sur 22 organisations

[8] Alors même que 20 milliards € bénéficiaient sans contrepartie aux 6 millions d'entreprises au titre du CICE, la moitié de cette masse financière revenant aux plus grosses d'entre elles

[9] L'augmentation annuelle du nombre d'associations, de l'ordre de 33.300, correspond à un rythme annuel moyen d'augmentation de 2,4% (source : V. Tchernonog – L. Prouteau, Le paysage associatif français : mesures et évolutions, Ed. Juris Dalloz coll. Juris associations Hors-Série, mai 2019)

[10] Entre 2011 et 2017, le secteur associatif a contribué à hauteur de 3,3% du PIB et durant cette période les budgets associatifs ont augmenté à un rythme annuel de 1,6%

[11] En 2017, l'effectif salarié associatif s'élevait à 1.758.500 emplois (pour 1.600078 ETP) pour une augmentation des effectifs salariés de 2,4% durant la période 2011-2017 tandis que la masse salariale a augmenté de 11,1% en six an.

[12] Ibid.

[13] V. Tchernonog – L. Prouteau, préc., mai 2019

définition légale[14] le laisse pourtant clairement entendre – ou une simple variable d'ajustement destinée au maintien de l'emploi [15] ? Ces financements publics sont-ils toujours légitimes, *a fortiori* lorsque leurs bénéficiaires ne sont plus depuis fort longtemps considérés comme des "*licornes*" en matière d'innovation sociale ou sociétale ? Dans ces conditions, ne sommes-nous pas en train d'assister à une dérive du financement public qui, de plus en plus, s'apparente à de véritables rentes de situation au bénéfice de quelques-uns seulement, souvent toujours les mêmes ?

Concernant le régime de mécénat, le constat n'apparaît pas plus brillant. En effet, que doit-on penser de certains grands mécènes dont les pratiques ont suscité l'émoi[16] au point d'obliger le gouvernement à prendre des mesures drastiques[17]et par conséquent très critiquées par le milieu de la philanthropie[18]. En effet, si ces nouvelles orientations gouvernementales s'avèrent être efficaces pour mettre un terme aux abus constatés[19], elles auront surtout pour effet de pénaliser l'ensemble des acteurs de l'intérêt général. Enfin et surtout, ces mesures « court-termistes » (économie estimée à 80 millions d'euros) décidées sans aucune concertation apparaissent bien peu en phase avec ces (nouvelles) responsabilités qui désormais incombent au secteur associatif et à l'Economie sociale et solidaire (ESS)[20] toute entière. Or, bon gré mal gré, et en dépit d'un manque criant de moyens, ces nouveaux acteurs de l'intérêt général continuent toutefois à jouer les pompiers de service, à l'image des centres d'hébergement d'urgence. Jusqu'à quand ? Confrontés à une véritable explosion des demandes de sans-abri, toujours plus nombreux[21], les maigres soutiens publics dont bénéficiaient[22] ces organismes ont pourtant encore diminué significativement malgré les promesses faites en juillet 2017 par notre Président Macron d'éradiquer les situations de grand précarité[23]. Présenté comme « *la première des batailles* » cet engagement, qui devait être réalisé avant la fin de l'année pour des questions de « *dignité, d'humanité et d'efficacité* » semble, depuis, avoir été relégué aux confins de l'Histoire…

2. Des nouvelles mesures en faveur des ISBL particulièrement bienvenues dans le contexte actuel

Fort heureusement, en cette fin d'année 2019 nos représentants politiques sont revenus à de meilleurs intentions à l'endroit du secteur associatif et des ISBL en général. En effet, une série de mesures législatives ainsi qu'une récente initiative parlementaire sont venues quelque peu combler le déficit gouvernemental constaté lors de sa première partie du quinquennat.

[14] L. 2014-856 du 31 juill. 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, art. 59 : « Constituent des subventions, au sens de la présente loi, les contributions facultatives de toute nature, valorisées dans l'acte d'attribution, décidées par les autorités administratives et les organismes chargés de la gestion d'un service public industriel et commercial, justifiées par un intérêt général et destinées à la réalisation d'une action ou d'un projet d'investissement, à la contribution au développement d'activités ou au financement global de l'activité de l'organisme de droit privé bénéficiaire. Ces actions, projets ou activités sont initiés, définis et mis en œuvre par les organismes de droit privé bénéficiaires. Ces contributions ne peuvent constituer la rémunération de prestations individualisées répondant aux besoins des autorités ou organismes qui les accordent. »

[15] La quasi-totalité des financements publics s'adressent aux associations employeuses : entre 98 et 100% des financements des différentes collectivités sont dirigés vers les associations, avec une exception : les communes destinent 15% de leurs financements aux associations sans salarié (source : V. Tchernonog – L. Prouteau, ibid, tableau 214, p. 291)

[16] N. Vulser, Mécénat : La Cour des comptes critique l'absence de contrôle de l'Etat, 29 nov. 2018

[17] Réduction de 60% à 40% pour tout versement sous forme de mécénat supérieur à 2 millions d'euros (en dehors de ceux destinés à la fourniture de produits de première nécessité)

[18] Mécénat : « Non à des économies au détriment de l'intérêt général », Tribune au Parisien-Aujourd'hui, 1er sept. 2019

[19] D. Benssoussan, La Cour des comptes épingle la Fondation Louis Vuitton, Rev. Challenges, 28 nov. 2018

[20] L. 2014-856 du 31 juill. 2014, préc. ; voir égal. Découvrir l'économie sociale et solidaire : https://youtu.be/yruzZQT7NqE

[21] J. Cloris, Grand froid : près de 200.000 sans abri en France, Le Parisien, 1er févr. 2019

[22] E. Donada, Macron a-t-il baissé le budget des centres d'hébergement de 57 millions d'euros ? Libération, 25 févr. 2019

[23] https://youtu.be/9X0P4wOiddY

2.1 Loi de finances pour 2020

En premier lieu, il convient de citer la loi de finances pour 2020[24] offrant aux ISBL de nouvelles perspectives en termes de ressources privées :

- **Mécénat**

Après avoir entérinée une augmentation du plafond maximum de réduction d'impôt sur les sociétés (IS) jusqu'à 10.000 € au cours de l'année 2019[25], la loi de finances pour 2020 prévoit cette fois de doubler ce plafond à compter du 1er janvier 2020 (ou d'appliquer le plafond de 0,5% du chiffres d'affaires HT de l'entreprise mécène lorsqu'il sera plus favorable). Il s'agit là d'une avancée considérable lorsque l'on sait que, dans le régime précédent, l'unique seuil de 0,5% permettait à une TPE ou PME qui réalisait un chiffre d'affaires de 500.000€ de réduire son IS à hauteur de 2.500 € par an au maximum (le surplus pouvant être étalé sur les 5 exercices suivants).

Concernant cette nouvelle mesure, plusieurs observations peuvent ainsi être formulées :

- D'une part, il semblerait que le gouvernement ait (enfin) pris la mesure de l'importance du secteur des ISBL – comme des difficultés auxquelles il est d'ailleurs confronté depuis quelques années – et ce, malgré la nomination d'un Haut-Commissaire à l'Économie sociale et solidaire et à l'innovation sociale ;
- D'autre part, le recours au mécénat comme mode de financement palliatif à la diminution des subventions publiques représente désormais une tendance lourde compte tenu de l'état d'endettement de la France et de l'incapacité en résultant pour les collectivités territoriales de soutenir le secteur associatif à un niveau acceptable malgré l'implication de ses bénévoles ;
- Enfin, le rehaussement du seuil maximal de réduction d'IS devrait surtout profiter aux associations de petite et moyenne taille, notamment celles qui contribuent activement au développement des territoires[26] sans forcément recevoir une aide publique notamment du fait de l'extrême concentration dans l'attribution des subventions, tel que cela a été vu précédemment.

En définitive, le ré-haussement de ces seuils sont particulièrement bienvenus et devrait ni plus ni moins servir à « *démocratiser* » le mécénat. De moins en moins l'apanage des entreprises du CAC 40, cette mesure devrait ainsi servir à élargir le socle des ISBL ayant recours à ce mode de financement par la mise en œuvre d'activités d'intérêt général[27].

- **Activités lucratives accessoires**

La loi de finances pour 2020 fait également passer la franchise commerciale applicable aux recettes lucratives accessoires réalisées par les ISBL de 63.059 € à 72.000 €[28]. Assurément, cela constitue une excellente nouvelle pour le secteur associatif même si nous déplorons, d'une part, que ce dispositif soit encore insuffisamment connu et donc mis en œuvre par les associations et, d'autre part, qu'un

[24] L. 2019-1479 du 28 déc. 2019 (JO du 29)
[25] C. Amblard, PLF 2020 : vers une remise en cause du régime du mécénat d'entreprise ? Edito ISBL, 29 oct. 2019
[26] 89% des entreprises mécènes privilégient des projets au niveau local ou régional (source : Baromètre du mécénat d'entreprise, Admical, Les chiffres-clés 2018)
[27] CGI, art. 200 et 238 bis
[28] L. 2019-1479 préc., art. 51

mécanisme « coulissant »[29] en pourcentage du volume global de ressources générées par chacune de ces structures ne soit pas mis en œuvre au bénéfice de ces dernières.

En tout état de cause, cette nouvelle mesure nous semble également aller dans le bon sens en permettant, non seulement aux ISBL de (re)conquérir leur autonomie financière vis-à-vis de la puissance publique (risque d'instrumentalisation), mais également en renforçant leurs capacités en matière d'hybridation de ressources (publiques et privées) tout en évitant toute dénaturation possible de leur fonction originelle[30].

2.2 Proposition de loi adoptée par l'assemblée nationale le 28 novembre 2019

Ensuite, comment passer sous silence cette récente proposition visant à améliorer la trésorerie des associations adoptée par le projet de loi déposé à l'assemblée nationale le 28 novembre 2019[31] qui, encore une fois, nous semble particulièrement protectrice des intérêts du secteur associatif ?

Ce nouveau dispositif législatif, largement inspiré des propositions formulées par le Haut-Conseil de la Vie Associative (HCVA) et soutenu par Le Mouvement associatif, devrait en effet permettre de :

- Déterminer dans les conventions conclues par l'autorité administrative attribuant une subvention supérieure à 23.000 €, les conditions permettant aux associations de « *conserver tout ou partie d'une subvention n'ayant pas été intégralement consommée* »[32] ;
- Fixer par principe le délai de paiement d'une subvention à 60 jours maximum[33].

En entérinant le principe de conservation des reliquats de subventions inutilisées, les associations et les ISBL en général verront ainsi leur position sécurisée[34], ce qui ne manquera pas de renforcer leurs fonds propres et/ou leur capacité à créer des fonds de dotation[35] afin de démultiplier leur politique de mécénat. Par ailleurs, en réduisant les délais de versement des subventions, le gouvernement entend ainsi pallier les difficultés de trésorerie que rencontrent bon nombre d'ISBL, lesquelles sont la source de problèmes financiers beaucoup plus graves et souvent à l'origine de bon nombre de dépôts de bilan ces dernières années.

Aussi pour le secteur associatif, encore récemment présenté comme le creuset du renouveau démocratique[36], l'année débute quand même sous de meilleurs auspices. Et si nous nous garderons bien de verser vers trop d'optimisme – compte tenu du travail restant à faire et du climat social extrêmement délétère que nous connaissons depuis plusieurs mois déjà – ne boudons pas notre plaisir !

Colas AMBLARD, Président de l'Institut ISBL, Docteur en droit, Avocat

---

[29] Proposition formulée par l'Institut ISBL lors de son audition portant sur les nouvelles formes de mécénat culturel par l'assemblée nationale en date du 18 mai 2011

[30] C. Amblard, Plaidoyer en faveur de l'entreprise associative, juris-associations, 1er juil. 2018, n°582, p. 35 et s.

[31] Ass. nat. Proposition de loi n°356 du 28 nov. 2019

[32] *Ibid*, art. 1 complétant l'article 10 de la L. 2000-321 du 12 avr. 2000

[33] Ibid, art. 1 bis

[34] Actuellement, il convient de solliciter l'autorisation préalable du financeur public ce que, dans la pratique, bien peu d'associations font.

[35] C. Amblard, fonds de dotation : une révolution dans le monde des institutions sans but lucratif, Ed. Wolter Kluwers, collec. Axe Droit, 2ème éd., nov. 2015

[36] M. Juan et M. Renault-Tinacci, L'association un creuset d'innovations démocratiques, *in* Cahiers de l'action 2019, n°53, p. 7 à 12 (mis en ligne par Cairn.info le 25 mars 2019)

Une ONG lève 4 millions d'euros auprès d'investisseurs privés, une première

Les ONG, essentiellement financées via des subventions publiques ou des dons, voient leurs besoins croître. Aussi, certaines se tournent vers de nouveaux types de financement auprès d'investisseurs. C'est le cas d'Acted, la deuxième ONG française de développement international, qui aide près de 17 millions de personnes vulnérables dans le monde à sortir de la pauvreté en prenant en compte les questions climatiques et environnementales.
Depuis 2012, l'ONG, s'est donc tournée vers le monde de l'investissement solidaire dont elle peut bénéficier ayant l'agrément ESUS (Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale). Elle vient de mobiliser cinq investisseurs privés - Mirova solidaire, BNP Paribas Asset Management, Ecofi investissements, la Congrégation des Filles de Jésus (CFJ) et l'Union d'Epargne et de Crédit Mutuel (UECM) - pour lever quatre millions d'euros. Ils doivent servir à renforcer sa capacité de préfinancement de ses actions humanitaires, à assurer sa transformation digitale, à soutenir le déploiement de ses des incubateurs de projets solidaires et refinancer sa filiale de microfinance Oxus.

Ce type de financement innovants apporte à l'ONG des « quasi fonds-propres », offrant ainsi plus de marge de manœuvre financière en évitent de souscrire à des prêts coûteux pour assurer des interventions d'urgence notamment, sachant que le temps de déblocage des bailleurs publics est parfois très long et qu'ils demandent de plus en plus de garantie d'une certaine solidité financière.

Depuis 2012, Acted a mobilisé 19 millions d'euros grâce à sept tours de table de titres associatifs. Six millions ont été remboursés et 85 titres associatifs d'une valeur de 850 000 euros ont fait l'objet d'une revente entre investisseurs fin 2019.

« *Pour ce type de financement, remboursable à sept ans, il faut que nous nous assurions de la solidité financière mais aussi de la gouvernance de l'association pour nous assurer de sa pérennité. Cela demande un travail proche de celui du private equity* (investissement dans des entreprises non cotées, ndr) », précise Emmanuel Gautier, responsable de la gestion solidaire à Mirova. Et cela offre en outre une diversification du portefeuille avec des organisation à forte utilité et un rendement attractif (une cible à 2,5 % par an dans le cas d'Acted.

Si avec ses 6 000 salariés et ses près de 300 millions de budget annuel, Acted peut se permettre une telle levée de fonds, toutes les associations ne répondent pas facilement à de telles exigences. Mais cela change. Les associations se professionnalisent et cherchent de plus à plus à changer d'échelle pour augmenter leur impact. Elles pourraient même aller sur de nouveaux terrains financiers plus classiques: Acted envisage ainsi un lancement de fonds d'Impact investing pour investir elle-même dans des organisations tierces.[37]

Signature d'un Pacte pour le développement de l'interim d'insertion

[37] Une ONG lève 4 millions d'euros auprès d'investisseurs privés, une première – pour en savoir plus :
- https://www.novethic.fr/actualite/finance-durable/isr-rse/acted-leve-4-millions-d-euros-pour-developper-sa-contribution-aux-objectifs-de-developpement-durable-148197.html
- https://www.acted.org/fr/communique-de-presse-acted-realise-une-levee-de-fonds-innovante/
- https://www.next-finance.net/L-ONG-humanitaire-ACTED-realise

Muriel Pénicaud, Ministre du Travail, Thibaut Guilluy, président du Conseil de l'Inclusion dans l'Emploi et Luc de Gardelle, président de la fédération des entreprises d'insertion, ont signé ce 10 février 2020, au Ministère du Travail, un Pacte d'engagements pour développer le travail temporaire d'insertion comme passerelle à l'emploi durable. Dans la lignée du Pacte d'ambition IAE présenté en septembre 2019 en présence du Président de la République, ces engagements permettent de passer à l'action pour doubler l'offre de parcours dans l'intérim d'insertion d'ici fin 2022.

©Ministères sociaux/ DICOM/ Tristan Reynaud/ Sipa Press

Ce Pacte d'engagements précise les modalités opérationnelles pour accompagner ce doublement de parcours dans les entreprises de travail temporaire d'insertion. Il permettra collectivement d'être plus agiles et plus efficaces, au service des femmes et des hommes en parcours d'insertion. Il ouvre une relation renouvelée avec l'Etat, partant de la confiance a priori, avec du contrôle a posteriori, dans un objectif de performance sociale accru. Le recours à un label inclusion et, en tout premier lieu, le label RSEi (Responsabilité sociétale des entreprises inclusives) développé par la fédération des entreprises d'insertion et l'Afnor, sera un appui pour fluidifier la relation avec l'administration déconcentrée emploi et le moteur pour combiner développement quantitatif et qualitatif de l'offre de parcours.

Thibaut Guilluy, Président du Conseil de l'Inclusion dans l'emploi, salue cette signature qui marque à la fois *« Un point d'arrivée et un point de départ : un point d'arrivée car cet engagement concrétise la proposition du Pacte d'ambition pour l'IAE, et un point de départ car de nombreux chantiers doivent encore aboutir, en particulier sur l'engagement des entreprises et le développement des achats inclusifs, publics et privés ».*

Luc de Gardelle, salue ce Pacte : *« Nous passons de l'ambition collective à des engagements concrets pour être au rendez-vous du développement de l'inclusion. Ce Pacte est l'illustration que nous passons des promesses à l'action, la fédération et les entreprises de travail temporaire d'insertion vont relever le défi !» ;* il poursuit *« C'est une double reconnaissance, celle de la haute performance de l'intérim*

d'insertion, avec des parcours très intenses en formation et un haut niveau d'insertion durable, et celle de la fédération comme l'acteur de référence de l'intérim inclusif ».

Muriel Pénicaud, Ministre du Travail, a souligné avoir obtenu, grâce au soutien des parlementaires, que le budget consacré à l'insertion par l'activité économique dépasse pour la première fois un milliard d'euros en 2020. La ministre a déclaré que *« dans le contexte actuel d'une reprise de la croissance et de l'emploi, il est encore plus important d'investir dans l'inclusion. Notre enjeu est de réconcilier l'économique et le social et de donner sa chance au plus grand nombre. Cet engagement que nous signons aujourd'hui va permettre à chacun de bénéficier d'un marchepied supplémentaire, et à tous de renforcer notre lien social ».*[38]

Rapport de la Fondation Abbé Pierre sur le mal-logement : la FAP alerte sur l'isolement et la solitude

La fondation Abbé Pierre a publié le 30 janvier son 25ème rapport sur "l'État du mal-logement en France". Au total, la France compte quatre millions de personnes mal logées mais il n'existe aucun chiffre précis et récent concernant les sans-abris (qui dorment dans la rue, les parcs, les jardins ou les hôpitaux) ou les sans-domicile personnel. La Fondation Abbé-Pierre estime que, fin 2019, environ 250 000 personnes vivaient en centre d'hébergement d'urgence ou d'accueil des demandeurs d'asile.
Le principal chapitre de cette édition est consacré au lien entre isolement et mal-logement. La part des personnes seules a en effet fortement progressé ces dernières années en France, représentant plus de 30% des ménages actuels. Ce phénomène continue de prendre de l'ampleur, alors que le parc immobilier ne prévoit pas assez de petits logements pour ces populations, qui se retrouvent en difficulté pour trouver une habitation.

Le rapport de la fondation donne plusieurs raisons à ce nombre croissant de personnes seules : « *le report par les jeunes des engagements dans la vie adulte et dans l'établissement conjugal, les ruptures conjugales plus fréquentes et enfin le vieillissement des populations qui laisse souvent des personnes seules pendant de longues années* ».

Dans le monde du logement vit encore l'idée qu'on emménage en famille, en ce sens on trouve plus de T3 et de T4 (logements de trois ou quatre pièces) que de T1 et T2. Mais le schéma des familles a évolué, et le logement doit s'adapter à cette évolution, au risque de voir une partie de la population avoir toujours plus de mal à se loger, détaille le rapport.

Ce décalage entre demande de petits logements et offre limitée alimente la crise du logement. De l'étudiant à la personne âgée veuve, en passant par la femme qui vient de quitter son mari, les

[38] « Signature d'un Pacte pour le développement de l'intérim d'insertion » - Pour en savoir plus :

http://www.lesentreprisesdinsertion.org/presse/signature-dun-pacte-pour-developpement-linterim-dinsertion

https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/l-actualite-du-ministere/article/le-travail-temporaire-d-insertion-une-passerelle-vers-l-emploi-durable

https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/pacte_d_ambition_iae_sept_2019_synthese.pdf

https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/pacte_d_ambition___insertion_par_l_activite_economique.pdf

situations des personnes seules sont très diverses, et cet effet de concurrence dans l'accès au logement se fait « *au détriment des personnes seules les plus précaires* », souligne le rapport.

La Fondation a testé dans différentes grandes villes les possibilités pour les petits ménages (une personne seule ou une famille monoparentale) de louer un T1 ou un T2. « *Nous avons voulu voir ce qu'une personne à bas revenus pouvait se payer sur une agglomération précise, en comptant les APL* », explique le directeur des études. Résultat? Il n'y a pas de logement accessible pour eux. Les personnes pour qui il semble impossible de se loger sont celles au revenu minimum, le RSA.

Figure : possibilité d'accéder à un logement selon la taille du logement, le revenu du foyer et la ville ciblée

Situation des isolés vis-à-vis du marché locatif libre (en tenant compte des aides au logement) à Clermont-Ferrand, Lille, Bordeaux, Toulouse, Paris et Aubervilliers

	Revenus	Loyers possibles (33 % de taux d'effort)	Types de logement	Clermont Ferrand	Toulouse	Bordeaux	Lille	Aubervil-liers	Paris
Loyer libre pour un T2 (m²)				12,3 €	13,8 €	15,5 €	15,5 €	18 €	31 €
Famille monoparentale, au SMIC, 1 enfant	1 437 €	474 €	T2	Oui	Non				
Famille monoparentale, au RSA, 1 enfant	1 059 €	349 €		Non					
Loyer libre pour un T1 (m²)				14,5 €	18,4 €	22,1 €	20,7 €	26 €	36 €
Personne âgée à la retraite/ Isolé en emploi (1,3 Smic)	1 496 €	494 €	T1	Oui	Non				
Personne seule au Smic	1 321 €	436 €							
Jeune en alternance	1 028 €	339 €							
Personne âgée au minimum vieillesse	868 €	287 €		Non					
Personne seule au RSA	551 €	182 €							

Source : Fondation Abbé Pierre.

La solution reste l'accès au parc social avec l'aide des APL (Aide Personnalisée au Logement), mais il y a « une pénurie de logements dans ce parc, et les personnes seules se retrouvent parfois en difficulté face à la constitution d'un dossier. » Ainsi, selon le rapport « *les personnes seules accèdent plus difficilement au logement social - taux d'attribution annuel de 19%, contre 26% pour les ménages de deux ou trois personnes* ».

Ces inégalités d'accès au logement sont bien évidemment creusées par des iniquités de revenus croissantes. Mais aussi, selon la Fondation Abbé Pierre, par des politiques publiques profondément inégalitaires, « *tant du point de vue de la redistribution des richesses que de la fragilisation de la protection sociale et des services publics* ». En 2018, d'après l'Insee, les 10% des ménages les plus aisés ont capté près du tiers des gains liés aux principales décisions budgétaires du début du quinquennat (suppression de l'ISF, instauration de la flat tax sur les revenus du capital, baisse de la taxe d'habitation, faibles revalorisations des minima sociaux, etc.). Suite à ces premiers arbitrages, le gouvernement a tenté de rectifier le tir, pressé notamment par la crise des Gilets jaunes. Mais l'augmentation de la prime d'activité, la baisse d'impôt sur le revenu et l'élargissement du chèque énergie sont autant de mesures qui bénéficieront davantage aux classes moyennes qu'aux plus pauvres.

Ainsi, ces personnes sans logement se retrouvent donc à chercher d'autres solutions : ils sont obligés de rester chez leurs parents, leurs amis, un tiers... Ou se reporter sur la périphérie ce qui déclenche d'autres problématiques au quotidien, par exemple de mobilité. Ils peuvent aussi se tourner vers des logements moins chers, mais qui se trouvent parfois être insalubres. Les plus précaires auront recours à un hébergement d'urgence, mais là encore l'accès peut être compliqué.

Or la problématique du mal-logement entraîne également l'isolement. Quand le logement dans lequel on vit est insalubre, ou qu'on vit en hébergement d'urgence, il y a un « *sentiment de honte* » à l'idée de le montrer, il est beaucoup plus difficile d'inviter des gens chez soi par exemple, cela coupe le lien social. On retrouve ce frein au niveau familial, car le mal-logement peut compliquer ou rendre impossible la garde alternée des enfants en cas de séparation des parents, note la Fondation Abbé Pierre. En ce sens on peut parler d'un véritable cercle vicieux : l'isolement rend difficile l'accès au logement, et le mal-logement qui peut en découler accentue cet isolement.

Parmi les pistes de solutions, pour la Fondation Abbé Pierre, les pouvoirs publics doivent s'emparer de cette problématique et mener une politique de construction de petits logements abordables pour répondre à la demande. L'exemple de la ville de Dunkerque est mis en avant dans le rapport.

Dans cette commune du Nord, un demandeur sur deux est une personne isolée. La ville a donc négocié avec les opérateurs pour qu'ils construisent une majorité de petits logements. La Communauté de communes incite également à construire des T2 dans chaque nouveau programme immobilier, et incite les bailleurs sociaux à ne pas vendre leurs petits logements.

La Fondation Abbé Pierre recommande également de lancer des actions pour « rompre avec l'isolement ». Prévenir, parmi les plus exposés, comme les personnes âgées ou sans-domicile, l'apparition du sentiment d'abandon et de solitude en favorisant le lien avec les autres (...) pour leur permettre de sortir de leur isolement.[39]

[39] Rapport de la Fondation Abbé Pierre sur le mal-logement : la FAP alerte sur l'isolement et la solitude – pour en savoir plus :
- https://www.fondation-abbe-pierre.fr/actualites/25e-rapport-sur-letat-du-mal-logement-en-france-2020
- https://www.liberation.fr/depeches/2020/01/30/les-sans-domicile-de-plus-en-plus-souvent-des-personnes-seules_1776160
- https://www.capital.fr/immobilier/ces-nouveaux-profils-de-locataires-exclus-du-logement-en-france-1360948
- https://www.bfmtv.com/societe/pourquoi-l-isolement-et-la-solitude-conduisent-plus-facilement-au-mal-logement-1848410.html
- https://www.lemonde.fr/societe/article/2020/01/30/difficiles-a-mesurer-le-nombre-des-sans-abri-progresse-plus-vite-que-les-efforts-pour-les-reloger_6027725_3224.html

RSE et engagement des entreprises

« LOI PACTE & RAISON D'ETRE : ET SI ON PASSAIT A LA PRATIQUE ? » (ORSE).....24

« TPE/PME : LES LEVIERS POUR S'ENGAGER » (PRO BONO LAB) 26

THE GUARDIAN RENONCE A TOUTE PUBLICITE POUR LES ENERGIES FOSSILES.....27

NEUTRALITE CARBONE : MICROSOFT VEUT ANNULER SES EMISSIONS DEPUIS SA CREATION EN 1975 28

NEUTRALITE CARBONE : L'INITIATIVE SCIENCE BASED TARGETS DRESSE UN PREMIER RETOUR D'EXPERIENCE.....29

« Loi Pacte & raison d'être : et si on passait à la pratique ? »

En partenariat avec :

Pour la première fois, l'Observatoire de la responsabilité sociétale des entreprises (Orse) et le Collège des directeurs du développement durable (C3D) ont en 2019 lancé un programme de travail commun afin de répondre aux questionnements des entreprises sur l'application de la loi PACTE (article 169 et article 176).

Ce nouveau guide, qui se veut un outil à la fois technique, opérationnel et pratique adapté à chaque entreprise désireuse de redéfinir sa raison d'être, est le fruit d'un travail d'un an. Le guide a notamment été nourri par les points de vue d'universitaires, de juristes, d'investisseurs et d'organisations syndicales et interprofessionnelles mais aussi par les premiers retours d'expérience d'entreprises.

La loi Pacte impose aux entreprises la prise en compte de la notion d'intérêt social et des enjeux sociaux et environnementaux dans leur activité. Ce changement de l'article 1833 du Code Civil est particulièrement important puisqu'il s'impose à toutes les entreprises françaises, quel que soit leur taille.

La loi donne également la possibilité aux entreprises de se doter d'une raison d'être ou encore de devenir une société à mission.

Le législateur ne définit pas le terme "raison d'être" dans la loi. Les réflexions menées du groupe de travail Orse-C3D ont conduit à l'interprétation suivante : "La raison d'être est l'expression de l'utilité sociétale de l'entreprise qui sera pour elle à la fois une boussole et un garde-fou quant aux décisions du conseil d'administration et du directoire."

Il est important de bien comprendre qu'une raison d'être n'est pas un slogan publicitaire, une signature, un résumé de valeurs, une vision ou encore une mission. Elle se positionne en amont, en "ombrelle" à ces concepts, ainsi qu'aux différents documents qui régissent les relations avec les différentes parties prenantes.

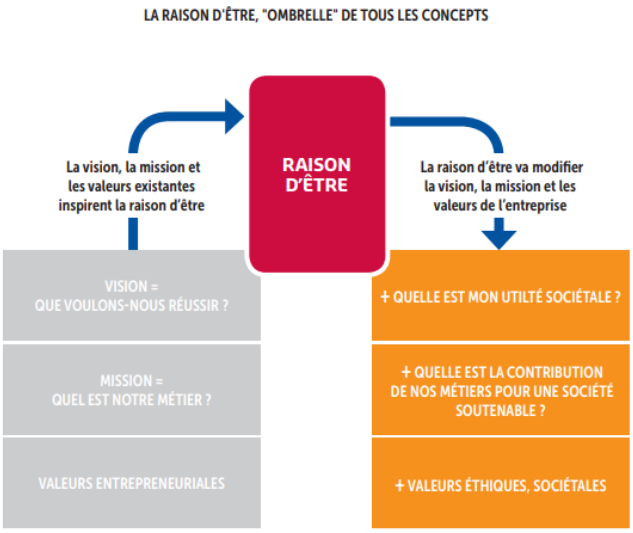

Un chemin de réflexion est proposé au sein du rapport pour aider les entreprises à définir une raison d'être : points de vigilance à prendre en considération avant de se lancer, panorama des acteurs à impliquer en s'interrogeant sur la forme de mobilisation la plus appropriée, questions à se poser pour construire le contenu de sa raison d'être et, enfin, les modalités de déploiement à mettre en place. Le guide met en exergue 10 recommandations co-signées avec les organisations syndicales (CFDT, CFE-CGC et la CGT) sur la méthodologie à mettre en place dans cet exercice de définition de la raison d'être.

Plusieurs entreprises ont annoncé ces derniers mois qu'elles avaient défini leur raison d'être ou qu'elles allaient se lancer dans la démarche. 11 exemples d'entreprises (Arkéa, Camif, Carrefour, Crédit Agricole, EDF, InVivo, MAIF, Malakoff Médéric Humanis, Michelin, SNCF et Veolia) sont décrits dans le rapport Orse-C3D.

Enfin, avec la possibilité de prendre la qualité de société à mission, le législateur propose un cadre défini pour orienter les entreprises et les aider à crédibiliser et à renforcer leur démarche.

L'entreprise est libre de choisir si le cadre "société à mission" proposé par le législateur lui convient. Néanmoins, si l'entreprise choisit de ne pas devenir une société à mission, elle sera tout de même poussée par les parties prenantes à prouver que sa raison d'être est impactante à travers au moins trois leviers opérationnels indissociables :

❱ La déclinaison d'engagements pour mettre en œuvre concrètement la raison d'être ;

❱ Une intégration dans la gouvernance : montrer que la raison d'être est suivie au plus haut niveau de l'entreprise mais également en impliquant les salariés (et éventuellement les parties prenantes externes) ;

❱ Le développement d'un système d'évaluation pour s'assurer de la bonne exécution de la raison d'être.

Mélanie Czepik

Chargée de mission à l'Observatoire de la responsabilité sociétale des entreprises (Orse)

www.orse.org

« TPE/PME : les leviers pour s'engager »

En partenariat avec Pro Bono Lab :

Le mécénat de compétences, réservé aux grands groupes ? Sonia Lourenço, Directrice du Développement chez Pro Bono Lab nous prouve le contraire et livre ses conseils pour que chaque entreprise, à son échelle, puisse s'engager concrètement.

Les TPE/PME emploient généralement moins de 250 salariés, mais représentent plus de 90% du nombre total d'entreprises et la moitié du PIB mondial, pour 60-70% des emplois dans le monde[40]. C'est dire !

La raison d'être, quelle que soit la taille

Acteurs économiques majeurs, mais pas que… Les TPE/PME, comme toute entreprise, sont aujourd'hui questionnées sur leur raison d'être.

Depuis l'adoption de la loi PACTE en avril dernier, l'entreprise n'est plus seulement définie par ses performances économiques, elle doit aussi prendre en compte son impact au niveau social et environnemental. Et pour celles qui souhaitent aller encore plus loin, la modification de leur statut permet de devenir des entreprises dites « à mission ». Cela concerne les entreprises de toutes tailles.

Bien qu'il existe différentes formes d'engagement au service de l'intérêt général pour les entreprises, l'engagement pro bono, qui consiste à transmettre gratuitement ses compétences à des causes à impact social – et qui rassemble en France les dispositifs du bénévolat et du mécénat de compétences – constitue l'une des réponses les plus puissantes et vertueuses qu'une entreprise puisse adresser. Le premier capital qu'une entreprise puisse transmettre, ce sont bien les compétences de celles et ceux qui la composent.

Bien sûr, cette pratique est complémentaire aux leviers financiers de soutien, comme le mécénat financier, l'impact investing, l'open innovation sociale etc.

Le mécénat de compétences : une pratique à développer

Le mécénat de compétences représente un intérêt particulier pour les TPE/PME qui ne disposent pas toujours de ressources financières suffisantes pour effectuer un don financier. Il est d'autant plus essentiel qu'il a une forte tendance à s'opérer au niveau territorial et qu'il est un atout pour le développement des actions locales. Pour autant, mettre en place des actions pro bono et plus spécifiquement un dispositif de mécénat de compétences au sein d'une TPE/PME peut s'avérer complexe et demander des aménagements spécifiques.

Quels leviers pour encourager le mécénat de compétences dans ces entreprises ?

Tout d'abord, faire la pédagogie et la promotion des récentes évolutions appliquées au mécénat de compétences, concernant le nouveau plancher de dépenses ouvrant droit à réduction d'impôt liée au mécénat. S'il ne s'agit presque jamais du premier levier de motivation d'une entreprise pour engager

[40] https://www.un.org/fr/events/smallbusinessday/

ses collaborateurs dans des actions pro bono, l'argument de la défiscalisation peut permettre de rassurer sur la faisabilité économique d'un tel projet.

Ensuite et surtout, il faut créer ou favoriser le plus possible les dynamiques collectives entre TPE/PME qui pratiquent le mécénat de compétences, à l'échelle des territoires. D'ailleurs, on voit émerger de plus en plus de clubs de mécènes, de patrons de TPE/PME qui se rassemblent pour mettre en commun leurs moyens, la plupart du temps financiers, pour soutenir ensemble des projets à finalité sociale. Pourquoi ne pas créer/renforcer les mêmes dynamiques autour du mécénat de compétences – et les valoriser pour leur donner titre d'exemple ?

Sonia Lourenço, Directrice du Développement chez Pro Bono Lab

Pour aller plus loin :

Découvrez le portrait d'une PME qui propose un programme en mécénat de compétences à ses collaborateurs, Identicar et sa fondation sur notre open-source dédiée à l'engagement par le partage de compétences : par écrit https://pro-bono.co/les-tpe-pme-semparent-du-pro-bono/ ou en vidéo via l'interview de sa déléguée générale, Olivia Gobet : https://pro-bono.co/ils-font-le-pro-bono-interview-de-olivia-gobet-de-la-fondation-identicar/.

The Guardian renonce à toute publicité pour les énergies fossiles

La décision est audacieuse vu les difficultés de la presse pour trouver des financements. Mercredi 29 janvier, le quotidien britannique « The Guardian » a annoncé qu'il refusera désormais toute publicité des sociétés pétrolières et gazières afin d'agir contre la crise climatique. Il s'agit du premier média d'envergure internationale à agir ainsi.
Cette décision prend immédiatement effet, a annoncé le journal, qui vise la neutralité carbone en 2030. Elle concerne toutes les entreprises impliquées dans l'extraction de sources d'énergie fossile, au rang desquelles certains des plus gros émetteurs mondiaux de gaz à effet de serre.

La démarche du quotidien vise à contrer les « e*fforts menés depuis des décennies par de nombreux acteurs de cette industrie pour empêcher les gouvernements du monde entier de prendre des mesures significatives en matière de climat* », ont déclaré, dans un communiqué, sa directrice générale par intérim, Anna Bateson, et son responsable des recettes, Hamisch Nicklin.

Ils soulignent que la réponse face au réchauffement climatique représente « *le défi le plus important de notre époque* ». « *Le modèle du financement du Guardian va rester précaire pour les prochaines années* », soulignent les deux responsables du journal, qui tire près de 40 % de ses revenus de la publicité. Ils espèrent que certains annonceurs approuveront leur démarche et se tourneront davantage vers le journal à l'avenir.

Pour les associations environnementales, c'est un grand pas en avant : « *c'est un moment décisif, le Guardian doit être applaudi pour cette initiative audacieuse pour mettre un terme à la légitimité des énergies fossiles* », a réagi Mel Evans, chargée de campagne chez Greenpeace au Royaume-Uni, appelant médias et organisations artistiques et sportives à faire de même.

« *Depuis trop longtemps, des géants des carburants fossiles comme BP et Shell, qui causent notre urgence climatique, ont pu s'en sortir en faisant de l'écoblanchiment tout en investissant 97 % de leur chiffre d'affaires dans le pétrole et le gaz* », a-t-elle ajouté dans un communiqué.

Le journal a cependant confirmé qu'il conserverait des publicités pour des biens et services « à forte empreinte carbone » tels que les automobiles et les voyages à l'étranger, car il serait trop coûteux de renoncer à l'ensemble de ces financements.

A l'automne, le Guardian avait revu ses pratiques éditoriales pour mieux refléter l'ampleur du défi, notamment en utilisant les termes « urgence climatique » plutôt que « changement climatique ». Avant lui, le petit journal suédois Dagens ETC, lancé en 2014, a renoncé en septembre à toute publicité faisant la promotion de biens et services issus des énergies fossiles.[41]

Neutralité carbone : Microsoft veut annuler ses émissions depuis sa création en 1975

La neutralité carbone n'est apparemment pas un objectif suffisamment fort pour Microsoft. Le géant de l'informatique a annoncé jeudi 16 janvier vouloir devenir « négatif en carbone » d'ici 2030 : « *D'ici 2030, Microsoft aura un bilan carbone négatif et d'ici 2050, Microsoft éliminera de l'environnement tout le carbone que l'entreprise a émis soit directement, soit par la consommation électrique depuis sa création en 1975* », a expliqué l'entreprise dans un communiqué.
« *Les experts mondiaux du climat conviennent que le monde doit prendre des mesures urgentes pour réduire les émissions. En fin de compte, nous devons atteindre des émissions « zéro zéro », ce qui signifie que l'humanité doit éliminer autant de carbone qu'elle émet chaque année* », avance Microsoft.
« *Cela nécessitera des approches agressives, de nouvelles technologies qui n'existent pas aujourd'hui et des politiques publiques innovantes. C'est un objectif ambitieux - voire audacieux -, mais la science nous dit que c'est un objectif d'une importance fondamentale pour chaque personne vivante aujourd'hui et pour chaque génération à suivre* », ajoute Microsoft.

Figure : trajectoire d'émissions de CO_2 de Microsoft à l'horizon 2030

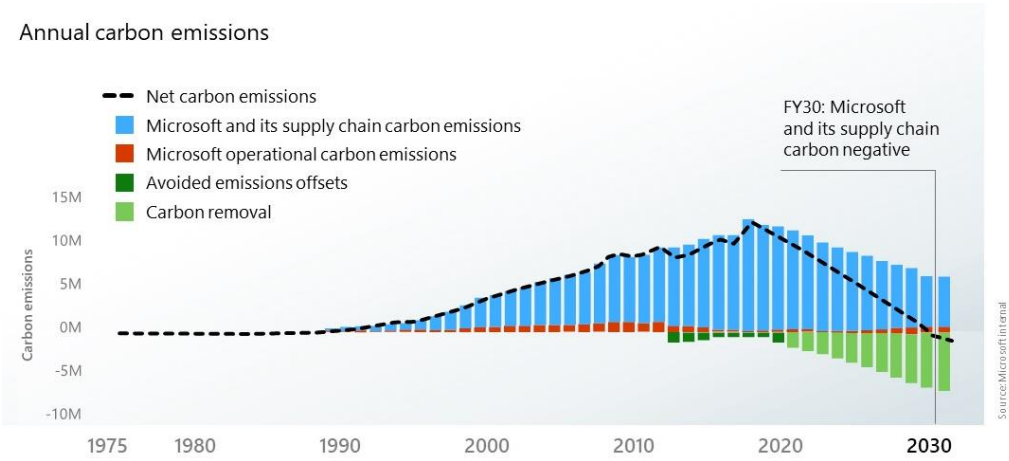

[41] The Guadian renonce à toute publicité pour les énergies fossiles – pour en savoir plus :
- https://www.theguardian.com/media/2020/jan/29/guardian-to-ban-advertising-from-fossil-fuel-firms-climate-crisis
- https://www.theguardian.com/membership/2020/feb/01/ads-fossil-fuels-extractors-guardian-ban
- https://www.lesechos.fr/tech-medias/medias/le-guardian-renonce-a-toute-publicite-pour-les-energies-fossiles-1167630

Source : Microsoft.

Cynthia Cummis, directrice de l'atténuation du changement climatique au World Ressources Institute (WRI), estime n'avoir « *jamais vu cela auparavant* ». Même le groupe d'activistes environnementaux, Extinction Rebellion US, interviewé sur National Public Radio a qualifié cette annonce d'un « *pas important dans la bonne direction* ». Pour mener à bien son projet, le groupe américain prévoit de se fournir uniquement en énergies renouvelables dans tous ses centres de données, ses bâtiments et ses campus d'ici à 2025, de mettre en place une « *taxe carbone interne* » afin de guider ses opérations dès le mois de juillet 2020 ou encore de participer à des opérations de boisement et de reforestation.

L'entreprise a également dit qu'elle allait investir un milliard de dollars dans un nouveau Fonds d'innovation pour le climat, chargé d'améliorer les technologies de capture et d'élimination du carbone. « *Nous comprenons qu'il s'agit seulement d'une fraction de ce qui est requis pour résoudre ce problème* », a reconnu la directrice financière de Microsoft Amy Hood. « *Nous espérons qu'en faisant cela, nous montrerons l'exemple à la fois pour les gouvernements et les autres entreprises pour investir à nos côtés et résoudre ce problème* ».

Le fonds financera des technologies en cours de développement ainsi que des idées novatrices pour combattre le changement climatique. Ces investissements pourraient notamment être réalisés dans des marchés en développement "à risque", via des acquisitions. La société va publier des rapports annuels sur les émissions de carbone et encourage d'autres entreprises à faire de même.[42]

Neutralité carbone : l'Initiative Science Based Targets dresse un premier retour d'expérience

L'initiative "Science Based Targets" (SBTi) a rendu compte des effets de quatre années de travail avec les entreprises pour fixer des objectifs de réduction des émissions. Les conclusions du rapport constituent « *un signal clair que la transition vers une économie à faibles émissions de carbone est en cours* », affirme la SBTi, car l'action du secteur privé peut amener les gouvernements à définir des politiques et des réglementations plus ambitieuses.
SBTi est le fruit d'une collaboration entre le CDP, le Pacte mondial des Nations unies, le World Resources Institute (WRI) et le Fonds mondial pour la nature (WWF). Depuis son lancement en 2015, plus de 680 entreprises se sont engagées à fixer des objectifs fondés sur la science. Chaque entreprise participante élabore des objectifs dans le cadre d'un processus de 24 mois et les soumet au SBTi, qui les évalue en fonction de critères scientifiques.

Le rapport intitulé "Raising the Bar: Raising the Bar : Exploring the Science Based Targets initiative's progress in driving ambitious climate action", a été publié le 4 décembre 2019.

Il constate notamment que :

- au total, 285 entreprises ont fixé des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) conformément aux orientations scientifiques sur la prévention d'un changement

[42] Neutralité carbone : Microsoft veut annuler ses émissions depuis sa création en 1975 – pour en savoir plus :
- https://www.novethic.fr/actualite/environnement/climat/isr-rse/microsoft-veut-eliminer-tout-le-carbone-qu-il-a-emis-depuis-sa-creation-en-1975-148113.html
- https://www.bbc.com/news/technology-51133811
- https://blogs.microsoft.com/blog/2020/01/16/microsoft-will-be-carbon-negative-by-2030/

climatique dangereux et la réalisation des objectifs de l'accord de Paris sur le changement climatique. Sur ces 285 entreprises, 76 ont fixé des objectifs encore plus ambitieux, s'alignant sur la limitation du réchauffement à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels.

- Atteindre les objectifs de ces 285 entreprises signifierait une réduction des émissions de 265 millions de tonnes d'équivalent CO_2, ce qui, selon le SBTi, équivaut approximativement à la fermeture de 68 centrales électriques au charbon.
- Les objectifs des 285 entreprises « *entraîneront également des investissements pouvant aller jusqu'à 18 milliards de dollars dans l'atténuation du changement climatique et stimuleront la production annuelle d'électricité renouvelable à hauteur de 90 TWh* ».

Dans certains secteurs, le SBTi rapporte que plus de 20% des entreprises à fort impact ont fixé des objectifs d'émissions fondés sur la science, ce qui montre que cela devient une pratique commerciale courante. Ces secteurs comprennent : l'habillement, la biotechnologie, l'alimentation et les boissons, les soins de santé, l'hôtellerie, les technologies de l'information, les produits pharmaceutiques et les télécommunications. Le rapport note également que des objectifs scientifiques ont été approuvés pour les entreprises des secteurs à fortes émissions, tels que le ciment, l'acier, les produits chimiques et l'automobile. Les entreprises du secteur des énergies fossiles restent pour le moment à l'écart de ce mouvement.

Selon Alexander Farsan, du WWF, les entreprises participantes « *sont la preuve qu'agir sur la science du climat va de pair avec une entreprise et une économie prospères* ». Il ajoute que les entreprises qui ne réduisent pas leurs émissions selon les orientations scientifiques « *risquent d'être laissées pour compte* ».

Entre autres faits marquants, le SBTi rapporte que le ministère japonais de l'environnement s'est fixé comme objectif d'avoir 100 entreprises japonaises avec des objectifs approuvés d'ici 2020. Fin octobre 2019, 52 entreprises japonaises avaient déjà atteint cet objectif. Le rapport constate également que dans les pays émergents, seules quelques entreprises ont fixé des objectifs scientifiques, à l'exception de l'Inde, qui compte neuf entreprises avec des objectifs approuvés.

Au 30 janvier 2020, l'outil de suivi "Companies Taking Action" du site web du SBTi montre que 732 entreprises prennent des mesures climatiques fondées sur la science et que 312 entreprises ont approuvé des objectifs fondés sur la science. L'outil permet aux utilisateurs de trier par nom d'entreprise, secteur, lieu et statut (engagé ou objectifs fixés), entre autres informations.[43]

[43] Neutralité carbone : l'Initiative Science Based Targets dresse un premier retour d'expérience – pour en savoir plus :
- https://sciencebasedtargets.org/wp-content/uploads/2019/12/SBTi-Progress-Report-2019-FINAL-v1.2.pdf
- http://sdg.iisd.org/news/science-based-targets-initiative-reports-on-progress-towards-low-carbon-economy/
- https://sciencebasedtargets.org/companies-taking-action/

Transformation digitale

« LES MICRO-FOLIES : UNE PROUESSE TECHNOLOGIQUE ET CULTURELLE AU SERVICE DES TERRITOIRES » (ADMICAL).....32

CYBER-SECURITE : ETES-VOUS D'ATTAQUE ? UN OUTIL DU MEDEF POUR LES CHEFS D'ENTREPRISES.....34

« Les Micro-Folies : une prouesse technologique et culturelle au service des territoires »

Culture et numérique sont-ils antinomiques ? Non bien sûr, et le projet Micro-Folies lancé par la Villette en collaboration avec 12 établissements culturels en est l'illustration parfaite. L'idée ? Rendre la culture accessible à tous grâce à des outils numériques innovants. Présentation de ce projet 2.0 basé sur une démarche partenariale dans une logique de co-construction.

En partenariat avec :

ADMICAL
ENTREPRENEURS DE MÉCÉNAT

Les nouvelles technologies, véritables composantes de notre quotidien, impactent sans conteste notre société et nos comportements. Certains diront que nous sommes dépendants à l'utilisation de ces outils et qu'il est devenu difficile de distinguer qui de la technologie ou de l'individu est le produit de cette nouvelle ère. Pourtant, ces outils peuvent servir de manière incontestable l'individu et la société. En matière culturelle, l'entrée du monde de l'art dans l'ère du numérique est un véritable défi. Vecteur d'une nouvelle forme de partage, d'une diffusion originale de l'information, le numérique permet aux acteurs de la culture le développement de pratiques novatrices. Sans remplacer l'expérience muséale, les nouvelles technologies offrent aux établissements la possibilité d'adapter leurs modèles d'expositions et d'apporter des formes de médiation inédites. Quelles sont ces folies parties à l'assaut des territoires ?

Une démarche partenariale qui s'adapte aux besoins des territoires

Le projet Micro-Folies, s'articule autour d'un musée numérique destiné à rendre la culture accessible au plus grand nombre. Il a été initié par la Villette en collaboration avec 12 établissements culturels nationaux[44]. Cette initiative innovante cherche à « répondre aux inégalités culturelles en permettant un accès différent, numérique et ludique aux grands chefs-d'œuvre des musées nationaux »[45].

Ce projet est le fruit d'une démarche partenariale qui allie financements publics et privés. En effet, les Micro-Folies sont portées par le ministère de la Culture qui prend en charge l'adhésion au réseau Micro-Folies et la mission d'ingénierie assurée par la Villette. Le ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales tout comme les députés, maires, élus, directrices et directeurs régionaux des affaires culturelles et les collectivités territoriales sont également des acteurs clés de cette initiative ambitieuse. D'ailleurs, Franck Riester, ministre de la Culture, les avait tous réunis le 16 septembre dernier pour annoncer le déploiement d'un millier de musées numériques de proximité d'ici 2022 et l'augmentation dès 2020 des crédits alloués au projet.

Cette initiative publique n'aurait pourtant pas vu le jour sans le soutien de partenaires privés, à commencer par la Fondation d'entreprise Groupe EDF. Cette dernière a fait de la solidarité et de

[44] Le Centre Pompidou, le Château de Versailles, la Cité de la Musique –Philharmonie de Paris, le Festival d'Avignon, l'Institut du monde arabe, le Louvre, le Musée national Picasso-Paris, le musée d'Orsay, le Musée du Quai Branly-Jacques Chirac, l'Opéra national de Paris, la Réunion des musées nationaux – Grand Palais, Universcience et La Villette

[45] Didier Fusiller, président de l'établissement public du parc et de la Grande Halle de la Villette

l'éducation ses priorités. Les Micro-Folies qui promeuvent l'inclusion sociale et l'éducation répondent alors à l'ambition de la fondation de faire bouger les lignes de notre société via des projets innovants. La Fondation Orange voit quant à elle le numérique comme un facteur d'égalité des chances. Engagée pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes et des femmes en difficulté, la fondation contribue également à démocratiser la culture auprès de tous les publics. Les Micro-Folies sont alors un moyen innovant de répondre à ces objectifs.

Cette collaboration entre acteurs publics, avec le soutien des mécènes, est la clé de réussite de cette nouvelle étape lancée en 2020 car elle offre aux collectivités la possibilité d'user de dispositifs adaptés aux enjeux et aux besoins de leur territoire. Modulables en fonction des lieux d'accueil, les Micro-Folies s'implantent dans les espaces du quotidien des habitants : médiathèques, galeries marchandes, gymnases, salles des fêtes… Elles sont ainsi sources de rencontres et d'échanges, réduisent les inégalités géographiques et participent à la cohésion des territoires. Accompagnée par la Villette, chaque collectivité peut alors installer à faible coût sa propre Micro-Folie.

L'accès à la culture à l'ère du numérique

Les nouvelles technologies offrent des moyens diversifiés et flexibles pour rendre la culture accessible au plus grand nombre. Le musée numérique, en visite libre ou en mode conférencier, est le cœur de la Micro-Folie. Mais des activités complémentaires ont également été développées et c'est l'ensemble de ces espaces modulables qui donne son S aux Micro-Folies. En effet, des cafés, salles de lecture, ludothèques, ateliers sont autant d'espaces conviviaux accessibles aux familles. Parce que les Micro-Folies sont des lieux de création, des spectacles peuvent voir le jour en lien avec les artistes, les structures culturelles et les associations locales. Des outils numériques tels que la réalité virtuelle, des imprimantes 3D, des ordinateurs ou encore des machines à coudre numériques sont également mis à disposition de tous. Toutes les idées d'outils innovants et d'activités sont ainsi les bienvenues.

Dans les territoires, de nombreux projets aux formes inédites ont éclos. Dans la Creuse, la Chapelle du Sauveur a été reconvertie en Micro-Folie. La municipalité a en effet bénéficié du don du bâtiment pas la congrégation des sœurs afin qu'il abrite un projet culturel associant les acteurs culturels du territoire. A Evry, une Micro-Folie va être implantée dans un axe fréquenté du centre commercial Agora – Evry 2 afin de développer les activités culturelles de la ville. Ces folies sont également parties à la conquête d'autres pays en se déployant dans les Instituts français, les Alliances françaises et les institutions culturelles internationales. La médiathèque de l'alliance française d'Abu Dhabi a ainsi été réaménagée en musée numérique et un espace Café est venu compléter le projet.

Le projet Micro-Folies est extrêmement innovant et met le numérique au service de la culture, des territoires et de ses habitants. Il nous permet également de nous interroger plus globalement sur les avantages et les limites de l'entrée de l'art et de la culture dans l'ère du numérique. Les politiques d'Open Data souhaitées par les institutions culturelles facilitent l'accès aux collections et favorisent la recherche et la documentation. L'Open-Data peut-il alors remplacer l'expérience muséale ? Au contraire, il la nourrit en apportant de nouvelles pratiques. Le numérique fait du musée un lieu qui n'est plus seulement physique mais où l'expérience se prolonge, un lieu moins contemplatif et plus interactif. En témoigne le succès des expositions de l'Atelier des Lumières. Libre cours est alors laissé aux acteurs culturels pour développer de nouvelles formes de médiation.

Clara Lemonnier

Cyber-sécurité : êtes-vous d'attaque ? Un outil du MEDEF pour les chefs d'entreprises

Le domaine numérique a lancé lors du FIC son 3e outil de test à destination des chefs d'entreprise : https://cybersecurite.medef.com

Les objectifs de cet outil pour les chefs d'entreprise sont de :

- tester leurs connaissances sur la cybersécurité et casser les idées reçues,
- mieux appréhender la manière dont ils peuvent déployer la cybersécurité dans leur entreprise,
- mais aussi réunir des guides, des bonnes pratiques, des méthodes, pour aider les entreprises à mettre en place leur stratégie de cybersécurité.

Pourquoi est-ce important ? Parce que 8 entreprises sur 10 ont été victimes d'au moins une cyberattaque durant la dernière année. La moitié de ces entreprises ont même subi au moins quatre cyberattaques sur les 12 derniers mois. Au-delà des pertes liées à l'arrêt de l'activité, d'autres dommages sont à prendre en compte, notamment l'image des sociétés victimes qui est souvent dégradée auprès des clients et partenaires à la suite d'une défaillance de sécurité. Il s'agit aujourd'hui d'un réel enjeu pour l'ensemble de l'économie française.

Mutations du travail & des compétences

CHIFFRE DU MOIS : 70% DES DIRIGEANTS D'ENTREPRISES ETRANGERES SONT CONFIANTS DANS LES PERSPECTIVES DE L'INDUSTRIE FRANÇAISE.....36

RAPPORT MONDIAL SUR LE DEVELOPPEMENT HUMAIN : UN FOCUS SUR LES SOLUTIONS FACE A LA MONTEE DES INEGALITES.....36

L'ENTREPRISE LIBEREE, COMMENT Y PARVENIR ? 38

Chiffre du mois : 70% des dirigeants d'entreprises étrangères sont confiants dans les perspectives de l'industrie française[46]

70%

Selon le baromètre EY de l'attractivité industrielle de la France, rendu public en janvier 2020, la France conservait fin 2018 la 1ère place européenne pour les sites de production d'entreprises à capitaux étrangers, avec 339 projets d'implantation et d'extension.

L'attractivité industrielle premium se matérialise en France par de nouveaux sites de production (68 en 2018), attirés ou fixés par des bassins d'emplois et de compétences sophistiqués, équipés et mieux soutenus par un effort public dans des territoires et secteurs en transition.

Au final, les dirigeants d'entreprises étrangères sont confiants quant aux perspectives de l'industrie française : près de 70% d'entre eux voient un avenir à l'industrie « made in France » et « made by France ».

L'enquête souligne également qu'entre 1/4 et 1/3 des dirigeants attendent des efforts redoublés dans le cœur de cible de l'industrie en France : le soutien aux PME (36%), la diminution des coûts de main d'œuvre (32%), le soutien aux industries de haute technologie et dans l'innovation (32%), ainsi que la diminution de la pression fiscale (26%).

Rapport mondial sur le développement humain : un focus sur les solutions face à la montée des inégalités

L'édition 2019 du Rapport mondial sur le développement humain des Nations unies remet en question l'idée selon laquelle la croissance économique conduira automatiquement au développement et au bien-être, en expliquant comment les inégalités systémiques nuisent profondément à la société. La publication note que, alors que l'écart entre les niveaux de vie de base se réduit pour des millions de personnes, les inégalités liées à l'éducation, à la technologie et au changement climatique ont suscité des manifestations dans le monde entier, alors que les besoins pour prospérer ont évolué.
Le rapport intitulé « Au-delà des revenus, au-delà des moyennes, au-delà d'aujourd'hui : les inégalités dans le développement humain au 21ème siècle » a été présenté par le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) le 9 décembre 2019 à Bogota, en Colombie.

L'indice de développement humain (IDH) de 2019 et l'indice de développement humain ajusté aux inégalités de 2019, qui mesurent la répartition inégale de l'éducation, de la santé et des niveaux de vie, montrent que 20 % des progrès en matière de développement humain ont été perdus à cause des inégalités en 2018, en contradiction directe avec l'Objectif de Développement Durable 10, qui appelle à réduire les inégalités au sein des pays et entre eux.

Selon les conclusions du rapport, dans les pays où le niveau de développement humain est très élevé, les abonnements au haut débit fixe augmentent 15 fois plus vite, et la proportion d'adultes ayant fait des études supérieures augmente plus de six fois plus vite que dans les pays où le niveau de

[46] https://www.ey.com/fr/fr/services/advisory/ey-barometre-2020-de-l-attractivite-industrielle-de-la-france

développement humain est faible. C'est pourquoi, note le PNUD, ce qui était autrefois « *nice-to-haves* », comme le fait d'aller à l'université ou d'avoir accès au haut-débit, est de plus en plus important pour réussir.

L'édition 2019 de la publication annuelle comprend un nouvel indice sur les normes sociales. Selon l'indice des normes sociales, dans la moitié des pays évalués, les préjugés sexistes se sont récemment développés. Par exemple, environ 50 % des personnes interrogées dans 77 pays ont déclaré qu'elles pensaient que les hommes faisaient de meilleurs dirigeants politiques que les femmes, et plus de 40 % pensent que les hommes font de meilleurs dirigeants d'entreprise. Dans le cadre de l'ODD n°5 sur l'égalité des sexes, la cible 5.1 appelle à « mettre fin à toutes les formes de discrimination à l'égard de toutes les femmes et les filles partout dans le monde » et la cible 5.5 appelle à « assurer la participation pleine et effective des femmes et l'égalité des chances en matière de leadership à tous les niveaux de la prise de décision dans la vie politique, économique et publique ».

Le rapport se penche également sur l'avenir, analysant les perspectives d'inégalités futures par rapport à « *deux bouleversements sismiques qui façonneront le siècle prochain* », à savoir la crise climatique et la transformation technologique qui comprend les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, la finance numérique et les solutions de santé numériques.

Le Rapport sur le développement humain 2019 analyse les inégalités en trois étapes : au-delà des revenus, au-delà des moyennes et au-delà du présent. Soulignant que le problème de l'inégalité n'est « *pas au-delà des solutions* », la publication propose de s'y attaquer, entre autres, par les moyens suivants :

- investissement dans la petite enfance et tout au long de la vie, en plaidant pour l'investissement dans l'apprentissage, la santé et la nutrition des jeunes enfants ;
- la productivité, soutenue par des politiques antitrust et d'autres politiques visant à remédier aux déséquilibres du pouvoir de marché ;
- les dépenses publiques et une fiscalité équitable, la fiscalité devant faire partie d'un système de politiques incluant les dépenses publiques en matière de santé, d'éducation et d'alternatives à un mode de vie à forte intensité de carbone ;
- la promotion de l'égalité entre les sexes, notamment par des politiques qui s'attaquent aux préjugés sous-jacents, aux normes sociales et aux structures de pouvoir, telles que les politiques visant à équilibrer la répartition des soins, en particulier pour les enfants ;
- des politiques de protection sociale qui assureraient une compensation équitable pour le "travail à la tâche" (crowd-work);
- un consensus international sur la manière de taxer les activités numériques ;
- le recyclage des recettes de la tarification du carbone au profit des contribuables, dans le cadre d'un ensemble plus large de politiques sociales.[47]

[47] Rapport mondial sur le développement humain : un focus sur les solutions face à la montée des inégalités – pour en savoir plus :
- http://hdr.undp.org/sites/default/files/hdr_2019_fr.pdf
- http://hdr.undp.org/en/2019-report
- http://sdg.iisd.org/news/human-development-report-looks-to-solutions-to-rising-inequality/

L'entreprise libérée, comment y parvenir[48] ?

Morceaux choisis et recommandations sur le concept d'entreprise libérée, selon une publication récente de la Fabrique de l'industrie : *"Au-delà de l'entreprise libérée : enquête sur l'autonomie et ses contraintes".*

En partenariat avec André Letowski :

"Si certaines entreprises déclarent appartenir au mouvement des « entreprises libérées », elles sont considérablement plus nombreuses à vouloir favoriser **la montée en autonomie et la participation des salariés**, sans référence à un modèle particulier. À vrai dire, beaucoup considèrent qu'elles n'ont plus le choix… **Pour y parvenir, il faut s'affranchir des habitudes qui étouffent l'initiative et mobiliser l'intelligence individuelle et collective des collaborateurs, qui s'impliqueront davantage du fait de leur adhésion aux objectifs de l'entreprise et du sens qu'ils trouveront à leur travail.**

Nos observations nous conduisent à affirmer que **la montée en autonomie nécessite une préparation et une organisation.** Il n'y a pas d'auto-organisation spontanée qui découlerait de quelques conditions simples, telles que le « lâcher prise » du dirigeant, l'écoute des salariés ou le partage actif de la vision du dirigeant avec les collaborateurs, bien que ces points aient évidemment toute leur importance. Dans tous les cas, la transformation des modes de fonctionnement nécessite une très forte mobilisation et un accompagnement intensif.

"Bien que les modalités de transformation soient très diverses, nous avons cependant repéré quelques récurrences. La transformation provient le plus souvent d'une initiative du dirigeant ou d'une équipe très restreinte.
La grande majorité des entreprises qui veulent favoriser l'autonomie agissent, cumulativement ou alternativement, sur les six points suivants :

– L'aplatissement de la structure hiérarchique (réduction du nombre de strates) pour raccourcir la chaîne de décision.

– Le design organisationnel, afin de constituer **des unités opérationnelles de petite taille** (de 5 à 40 personnes) qui constitueront le cadre dans lequel s'exercera l'autonomie de l'équipe et des individus qui la composent.

– La distance hiérarchique, **en réduisant ou éliminant les marqueurs du pouvoir irritants pour les collaborateurs** (places de parking, restaurants, bureaux, voyages en classe supérieure ou accès à l'information réservés à quelques-uns).

– La posture des managers, priés de devenir coaches, aidants ou facilitateurs, de réduire les contrôles et de faire confiance à leurs équipes. Cela se traduit parfois par un changement d'appellation des managers (team leaders, animateurs, capitaines, mentors) et de leur mode de désignation (élection, cooptation). Une forme de coordination managériale reste perçue comme nécessaire, mais elle ne doit plus avoir ni le goût ni l'odeur du management traditionnel.

[48] https://letowski.fr/lentreprise-liberee-comment-y-parvenir/

– La création d'espaces d'expression, de concertation ou de délibération, permettant aux salariés d'identifier les tensions et de débattre des problèmes, de les résoudre, de proposer de nouvelles solutions ou d'exprimer une volonté collective. Ces espaces (cercles, cellules, groupes de travail, ateliers, tresses, etc.) sont ouverts à la participation volontaire, et sont souvent transfonctionnels et multi-niveaux. Ils favorisent les appartenances croisées, le cumul de fonctions et de rôles par un même individu, et la construction progressive de relations décloisonnées et plus denses au sein de l'organisation.

– Les modes d'intervention des services support (RH, Achats, Systèmes d'information), qui doivent désormais **apporter appui et assistance aux unités opérationnelles, en renonçant à certaines de leurs prérogatives ou en partageant la décision avec les équipes** (par exemple pour le recrutement).

Les champs de l'autonomie concernent le plus souvent la manière de réaliser la tâche et la construction de l'environnement organisationnel (les règles du « comment »). **Dans l'écrasante majorité de nos cas – à l'exception des SCOP – l'autonomie et la participation ne portent ni sur le « quoi » (objectifs et stratégie de l'entreprise), ni sur la gouvernance, ni sur la personne du dirigeant. Le « pourquoi » (raison d'être de l'entreprise et contribution à la société) est en revanche de plus en plus ouvert à la concertation.** Mais **cet exercice, apprécié des salariés soucieux du sens de leur travail, n'a pas de conséquences directes sur les conditions d'exercice de celui-ci.**

Les attributs de l'autonomie relèvent du pouvoir de décider sans demander la permission, pour autant que les valeurs et les règles qui gouvernent l'entreprise aient été correctement intégrées par les collaborateurs. Le salarié sera d'autant plus autonome que ces règles et valeurs auront été explicitées, et celles-ci seront d'autant mieux acceptées qu'il aura contribué à les construire… La qualité d'une transformation se mesure aussi au traitement qui sera réservé aux « objecteurs », c'est-à-dire à ceux qui ne souhaitent pas accéder à davantage d'autonomie pour diverses raisons (droit de retrait ou au moins écoute respectueuse de leurs réticences). Encourager l'autonomie ne revient pas à contraindre les équipes à devenir autonomes.

Au niveau de l'instrumentation, chaque organisation tâtonne pour adapter à sa manière les outils de gestion afin de susciter ou d'ancrer de nouvelles modalités de travail…. Une souplesse se développe dans l'organisation des temps de présence et du télétravail, les plannings d'astreinte sont élaborés au niveau des équipes, de nombreuses dépenses peuvent être engagées sans autorisation préalable, des initiatives commerciales peuvent être déléguées à la base; les réunions suivent un formalisme encourageant l'expression des plus inhibés ou des moins gradés. Les équipes ont plus de latitude pour recruter, l'évaluation fait la part belle au retour des pairs (360°). La mobilité horizontale est encouragée, qui permet d'accroître la polyvalence et les compétences des personnes, sans progression hiérarchique, plus difficile dans une structure aplatie. La formation est largement proposée, y compris dans des domaines éloignés de la tâche exercée, comme les techniques de facilitation ou le développement personnel.

La dynamique de la transformation s'appuie souvent sur la construction plus ou moins collective d'un projet partagé pour l'entreprise. La crédibilité de l'équipe dirigeante se manifeste notamment dans la manière de créer un climat de confiance, de prêter la plus grande attention aux attentes de chacun et particulièrement de l'encadrement, souvent très déstabilisé par la perte de ses prérogatives. Le rythme de la transformation par basculement ou par expérimentation/tâtonnement dépend de

plusieurs facteurs, dont le tempérament plus ou moins aventureux du dirigeant, ses convictions quant à la nature de la concertation à mener, la maturité du corps social, la taille de l'entreprise ou encore l'urgence d'une transformation.

Les obstacles à surmonter sont multiples. Un ensemble de difficultés peuvent naître du fait que les dirigeants sous-estiment – ou parfois surestiment – les contraintes de l'action collective : coordination de l'action, capitalisation des savoirs et des connaissances, respect des obligations légales et réglementaires, sécurité, attentes de la gouvernance, ruptures stratégiques majeures…Chaque entreprise doit donc placer son curseur en matière d'autonomie en fonction de la nature de ses activités.

Cette étude se conclut par l'énoncé de **dix points de vigilance** permettant d'anticiper et de déjouer les pièges les plus courants.

1. Il n'y a pas de modèle à imiter mais un principe de cohérence à respecter.

2. La volonté du dirigeant est nécessaire mais non suffisante… Certains processus de coordination, de développement des capacités, de sécurité, de fiabilité et d'agilité stratégique, ne sont pas spontanément assurés par les actions autonomes des salariés, aussi responsables et bien intentionnés soient-ils.

3. Le dirigeant doit être au clair sur ses capacités, ses attentes et l'espace qu'il entend allouer à la concertation...

4. …**Plutôt que de prétendre que chacun a le même pouvoir de décision au sein de l'organisation, il est important d'indiquer clairement aux collaborateurs quelles sont les zones rouges** (ce qui ne sera pas ouvert à la concertation) et **les décisions qui restent arbitrées par le dirigeant**, sans quoi un sincère désir d'encourager la participation pourra être considéré comme une manipulation hypocrite.

5. Il peut être préférable de **procéder par expérimentation**. Sauf pour de petites organisations (start-up), nos observations conduisent à recommander les expérimentations locales dans des unités volontaires, qui permettent un retour d'expérience et des ajustements, plutôt qu'un basculement global de toute l'organisation et un « passage en force ».

6. Le management et les collaborateurs doivent être accompagnés dans la montée en autonomie...

7. La tolérance aux objecteurs est un marqueur de la qualité de la transformation.

8. La transparence est à manier avec précaution. Elle peut venir réduire la liberté individuelle, être oppressante et détériorer le climat de l'entreprise.

9. La communication externe est une arme à double tranchant.

10. Il est utile d'évaluer les progrès…il est judicieux de définir en début de transformation quelques objectifs ou critères de réussite, voire de suivre un baromètre de la satisfaction des salariés et des clients. Enfin, il faut garder à l'esprit qu'une transformation profonde et durable de l'entreprise

demande du temps, que tous n'avancent pas au même rythme, que la confiance, tant en soi qu'entre les collaborateurs, se construit au fil des expériences. Il faut s'armer de bienveillance et de patience, allier persévérance dans l'intention et pragmatisme pour s'adapter aux retours du terrain."

Pour en savoir davantage : https://www.la-fabrique.fr/fr/publication/au-dela-de-lentreprise-liberee/

Territoires innovants

INNOVATION SOCIALE : 7 NOUVEAUX TERRITOIRES FRENCH IMPACT LABELLISES.....43

JO DE PARIS 2024 : UN MARCHE OUVERT A L'ESS ?.....44

VILLAGES VIVANTS : UNE INITIATIVE NEE DANS LA DROME POUR REVITALISER LES BOURGS.46

BOOM DE L'ELECTRICITE SOLAIRE AU VIETNAM.....47

Innovation sociale : 7 nouveaux territoires French Impact labellisés

Sept nouveaux collectifs territoriaux ont obtenu en fin d'année le label "French impact" et entrent ainsi dans une démarche visant à relever des défis sociaux et environnementaux par la coopération et l'innovation sociale.

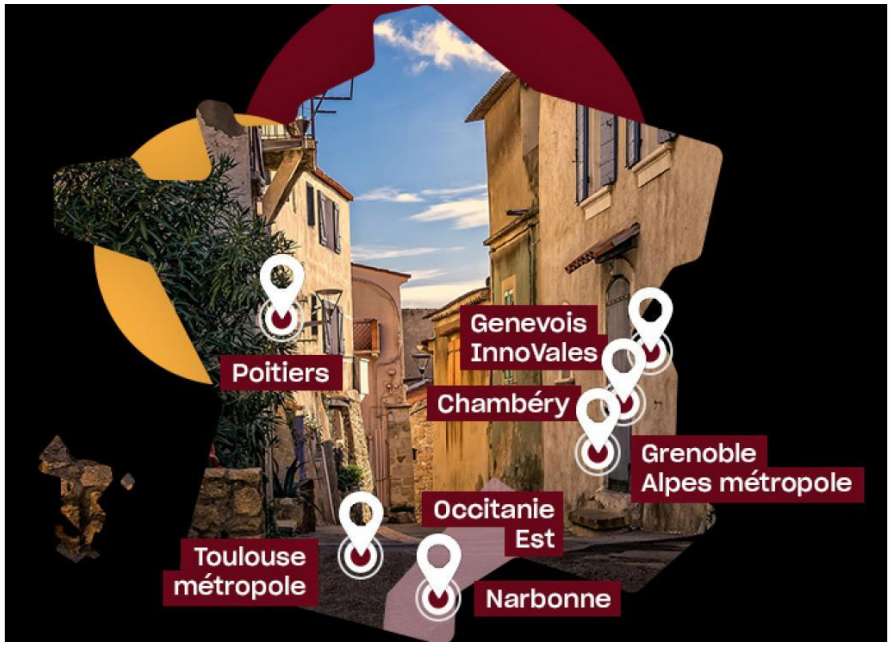

Source : @LeFrenchImpact

Sept nouveaux territoires ont été labellisés "French impact" fin 2019, rejoignant une dynamique impulsée par le Haut-commissariat à l'économie sociale et solidaire et à l'innovation sociale (ministère de la Transition écologique et solidaire) qui vise à "accélérer l'innovation sociale au service des défis sociaux et écologiques des territoires". Ces territoires sont Toulouse Métropole, le Grand Narbonne, l'Occitanie Est, Grenoble Alpes Métropole, le Grand Chambéry, le Genevois InnoVales et le Grand Poitiers. Ils ont été distingués dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt, tout comme les 20 autres territoires qui avaient reçu le label dès février 2019. Principaux critères de sélection : la force du collectif et la diversité de ses membres (dont des collectivités, mais aussi des entreprises sociales ou autres acteurs de l'ESS, etc.) et l'identification de trois "défis" prioritaires pour le territoire.

Cinq thématiques majeures ressortent : l'alimentation durable et les circuits courts, l'économie circulaire et la valorisation des déchets, l'inclusion par l'emploi, la mobilité douce et le bien vieillir. Cette labellisation va offrir à ces territoires un soutien multi-facettes coordonné par l'association French impact, afin, notamment, d'accélérer l'émergence de solutions locales, de permettre le transfert d'expertises entre les territoires, et de développer de nouveaux financements.

Autre axe de travail : la connexion entre ces collectifs territoriaux et des réseaux d'entreprise – notamment ceux de la démarche portée par le ministère du Travail "La France, une chance. Les entreprises s'engagent". L'objectif : favoriser tout type de collaboration – mentorat, mécénat financier, mécénat de compétence, partenariat opérationnel, achat.

La démarche French impact a également pour but de lever certains freins réglementaires, à travers un dispositif de parrainage de hauts-fonctionnaires qui fonctionne aujourd'hui pour les entreprises "pionnières" French impact et qui devrait prochainement être mis en œuvre au profit des territoires.

Les "Territoires French impact" n'en sont donc qu'à leurs débuts, même si certains collectifs sont plus anciens avec notamment parmi eux plusieurs pôles territoriaux de coopération économique. La directrice de l'association, Stéphanie Goujon, espère "voir éclore une dizaine de projets précis dans les 12 à 18 mois" et, plus globalement, voir se consolider les "écosystèmes". En mars prochain, une première approche de "mesure d'impact territorial" devrait permettre de dégager des enseignements.[49]

JO de Paris 2024 : un marché ouvert à l'ESS[50] ?

Faciliter l'accès des entreprises de l'économie sociale et solidaire aux marchés de Paris 2024 : c'est la mission confiée par le Comité d'organisation des jeux olympiques et la Solideo à l'association Les Canaux. A l'appui d'une plateforme de référencement et d'information et d'actions d'accompagnement et de mise en relation, l'objectif est de permettre à ces entreprises de se positionner, seules ou en groupement, sur l'ensemble des secteurs. Certaines entreprises de l'ESS entendent bien se saisir des Jeux pour démontrer qu'il est possible de concilier un haut niveau de prestation avec des exigences sociales et environnementales fortes.

"Osez candidater !" C'est le message que le Comité d'organisation des jeux olympiques (Cojo) Paris 2024 adresse aux TPE-PME et aux entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS). Alors qu'un volume global de 5 milliards d'euros de marchés a été identifié pour la mise en œuvre des Jeux olympiques et paralympiques – à parts égales entre la Solideo en charge des ouvrages olympiques et le Cojo –, un dispositif de soutien aux entreprises de l'ESS a été conçu. Portée par l'association Les Canaux, la plateforme ESS 2024 vise à informer au mieux ces entreprises sur les opportunités de marché – cartographiées et recensées au sein de 47 "familles d'achat" – et à leur permettre de se référencer pour faire connaître leurs offres. Des événements sont également organisés, thématique par thématique, pour accompagner ces acteurs et faciliter la rencontre avec des acheteurs – Paris 2024, autres acheteurs publics ou encore grandes entreprises.
"Pour les plus petites entreprises, la clé c'est l'anticipation", a jugé Marie Barsacq, directrice Impact et héritage au Cojo Paris 2024, le 28 janvier 2020 lors d'une rencontre dédiée aux opportunités économiques dans la filière de l'événementiel. Accueil et renseignement, gestion des déchets et propreté, fleuristerie et espaces verts, restauration collective, spectacle vivant… autant de secteurs dans lesquels les entreprises de l'ESS sont invitées à se positionner. Pour leur donner plus de chances, le Cojo s'engage à faire un effort d'allotissement. Les Canaux sont également chargés d'encourager

[49] « Innovation sociale : 7 nouveaux territoires French Impact labellisés » - Pour en savoir plus :

https://www.banquedesterritoires.fr/27-territoires-french-impact-desormais-sur-les-rails?pk_campaign=newsletter_hebdo&pk_kwd=2020-01-10&pk_source=Actualit%C3%A9s_Localtis&pk_medium=newsletter_hebdo

https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sept-nouveaux-territoires-recoivent-label-territoire-french-impact

https://www.le-frenchimpact.fr/nos-programmes/territoires/nos-labellisations

[50] Contenu inspiré de l'article de LOCALTIS « Paris 2024, un terrain de jeux pour l'économie sociale et solidaire ? » publié le 29 janvier 2020 : https://www.banquedesterritoires.fr/paris-2024-un-terrain-de-jeux-pour-leconomie-sociale-et-solidaire?pk_campaign=newsletter_hebdo&pk_kwd=2020-01-31&pk_source=Actualit%C3%A9s_Localtis&pk_medium=newsletter_hebdo

voire d'accompagner la constitution de groupements, entre petites et moyennes entreprises ou entre TPE-PME et grands groupes.

Source : C. Megglé – LOCALTIS (Marie Barsacq et Elisa Yavchitz)

Des bouquets de fleurs d'Ile-de-France et de saison pour les médaillés ?

Déjà titulaires de marchés lancés en amont des JO, certaines entreprises de l'ESS voient l'événement comme l'occasion de se développer et de faire leurs preuves. "C'est l'opportunité de montrer qu'on est aussi capable, sur ce type d'événements, de s'adapter aux volumes et aux exigences spécifiques liés à un public de sportifs par exemple, tout en gardant nos engagements en termes de 100% frais, priorité aux circuits courts ou encore valorisation des déchets", a expliqué Aurélie Devaux du traiteur Baluchon, entreprise d'insertion basée à Romainville (Seine-Saint-Denis).

Lauréat d'un marché sur l'aménagement paysager du village olympique, une autre entreprise d'insertion de Seine-Saint-Denis, Fleurs d'Halage à L'Île-Saint-Denis, veut se positionner sur la constitution des milliers de bouquets qui viendront fleurir les JO et récompenser les médaillés. Et démontrer en même temps que ces bouquets peuvent être entièrement composés de fleurs d'Ile-de-France et de saison, alors que la filière horticole francilienne aurait perdu 50% de ses entreprises entre 2005 et 2015 et que 85% des fleurs commercialisées en France viendraient de l'étranger.

60% de TPE-PME et 20% d'entreprises de l'ESS parmi les premiers lauréats

L'objectif, côté Paris 2024 comme côté entreprises de l'ESS, semble donc de dépasser le stade du green/social washing. L'ambition de faire des "jeux exemplaires" – et en rupture avec les éditions précédentes - a été maintes fois rappelée ce 28 janvier, avec notamment la diffusion d'un film sur la genèse de la Charte sociale Paris 2024.

Parmi les 120 premiers marchés qui ont déjà été lancés – qui ne représenteraient que 2% de l'ensemble du volume prévu -, "60% ont été attribués à des TPE-PME et 20% à des entreprises de l'ESS", a fait valoir Elisa Yavchitz, directrice des Canaux. Pour promouvoir les plateformes "ESS 2024" et "Entreprises 2024" – cette dernière étant dédiée aux TPE-PME -, une campagne de sensibilisation va être menée dans plusieurs villes françaises, outre des rencontres plus régionales, notamment dans des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Alors que la Solideo est soumise à des clauses sociales – 10% des heures travaillées en insertion et 25% du volume de marchés attribués à des TPE-PME -, le Cojo Paris 2024 ne donne pas d'ambition chiffrée. "Tous les moyens sont mis pour que ce soit le plus haut possible", a estimé Elisa Yavchitz. "Et ces outils serviront à d'autres par la suite", a auguré la directrice de l'héritage de Paris 2024.

Villages vivants : une initiative née dans la Drôme pour revitaliser les bourgs[51]

Les métropoles ont beau ne plus autant faire rêver qu'avant, il n'en demeure pas moins que de nombreux villages et petites villes de campagne se désertifient. Les services publics et les commerces de proximité, véritables créateurs de lien social, ferment de plus en plus, vidant les centres-villes de leurs activités. Il existe pourtant de vraies initiatives solidaires qui ne demandent qu'à se développer, mais qui manquent hélas souvent de financements.

Chemins d'Avenir, **Bouge ton coQ**… Ces derniers temps, les initiatives en faveur de la ruralité ont trouvé un nouvel écho, notamment en raison des municipales. **Villages Vivants**, s'inscrit dans cette dynamique.

Redonner vie aux commerces de proximité

Villages Vivants s'est constituée en juin 2017, à Crest, dans la Drôme, à la suite du rassemblement d'un petit groupe d'entrepreneurs travaillant dans le développement local et la finance solidaire. Ce dernier souhaitait soutenir en Auvergne-Rhône-Alpes l'installation de plusieurs boutiques s'inscrivant dans l'économie sociale et solidaire, qu'elles relèvent du statut d'association, de coopérative ou encore de l'entreprise ESUS. Il y est parvenu grâce à un modèle un peu complexe qui comprend une association, une SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) et une SCA (Société en commandite par actions). Villages Vivants achète ainsi des locaux vides, les rénove puis les loue à un tarif préférentiel aux porteurs de projets qu'elle a sélectionnés. Ces projets doivent avant tout répondre aux problématiques locales rencontrées par les habitants et avoir un véritable impact social.

Afin de choisir, financer et accompagner les différentes initiatives qui lui sont soumises, l'association Villages Vivants s'appuie sur un comité de l'engagement, composé d'experts bénévoles extérieurs, qui lui délivre un avis sur les projets, les acquisitions et les rénovations à effectuer. La SCIC se charge ensuite de lever les fonds auprès des collectivités et des citoyens, qui choisissent d'investir dans les initiatives qui leur paraissent les plus pertinentes sur la plateforme **Tudigo**. Et pour réaliser sa mission, Villages Vivants peut s'appuyer sur un certain nombre de partenaires, tels que le Crédit coopératif, la Macif, ou encore la Fondation la France s'engage.

Un engagement au plus près des habitants

C'est ainsi qu'a pu être financée à Boffres, dans l'Ardèche, la création sous le statut de Scop d'une auberge-épicerie-restaurant, dans l'ancienne auberge du village, par exemple. Villages Vivants intervient aussi pour organiser des moments de concertation entre habitants, élus, commerçants et porteurs de projets afin de réfléchir aux actions à mettre en place dans les villages pour leur redonner vie. Embellissement des vitrines, concours artistiques, balades urbaines sont autant d'événements que l'association met en place pour recréer du lien social entre les citoyens.

[51] Article inspiré de CARENews : « Villages vivants : une initiative pour revitaliser les centres-villes ruraux » https://www.carenews.com/fr/news/villages-vivants-une-initiative-qui-redonne-vie-aux-centres-villes-ruraux

Boom de l'électricité solaire au Vietnam

En 2017, l'énergie solaire ne jouait pratiquement aucun rôle dans le mix énergétique du Vietnam. Pour accélérer l'adoption de cette technologie, le gouvernement a proposé cette année-là de verser aux fournisseurs un généreux 0,09 dollar pour chaque kilowattheure produit par les grandes fermes solaires, mais seulement si elles démarraient leurs activités dans les deux années suivantes. Il prévoyait l'installation d'une capacité de 850 MW. Au lieu de cela, à la fin de 2019, le pays s'est retrouvé avec 5 gigawatts, soit plus que l'Australie.
Cette augmentation est d'autant plus surprenante que les conditions offertes par Vietnam Electricity (EVN), l'entreprise d'État qui gère le réseau national. Bien que le tarif de rachat du gouvernement soit tentant, étant donné que les coûts s'élèvent généralement à 0,05-0,07 dollar par kilowattheure, EVN a seulement promis de payer pour l'électricité dont elle a besoin. Les promoteurs craignaient que les investisseurs potentiels ne s'y opposent. Il s'est avéré qu'ils ont sauté sur l'occasion de tirer profit de la soif d'énergie du Vietnam.

L'économie vietnamienne a connu une croissance de 5 à 7 % par an au cours des deux dernières décennies. Le gouvernement prévoit de doubler la production d'électricité d'ici 2030, mais estime que l'offre pourrait être insuffisante dès l'année prochaine. Il doit trouver de nouvelles sources d'énergie dès que possible.

Le charbon est la pierre angulaire de l'approvisionnement énergétique du Vietnam. Selon les plans actuels, le parc de centrales électriques au charbon va bientôt tripler. Mais la construction a été ralentie par des retards réglementaires, l'opposition locale et l'intérêt insuffisant des investisseurs. La construction d'une nouvelle centrale prend près d'une décennie. Les fermes solaires, en revanche, suscitent beaucoup moins d'opposition et leur construction prend environ deux ans.

Le boom solaire n'a pas été sans problème. Presque toutes les nouvelles installations se trouvent dans le sud-est ensoleillé, où elles submergent le réseau local et obligent parfois les habitants à refuser d'acheter l'électricité qu'elles produisent - le scénario exact que les développeurs avaient craint. De plus, le tarif de rachat est élevé et couteux pour EVN. Le gouvernement s'adapte cependant. Il a commencé à améliorer le réseau et a décrété en novembre qu'à l'avenir il n'offrirait pas de tarif de rachat, mais qu'il mettrait aux enchères le droit de vendre l'énergie solaire au réseau, le gagnant étant l'entreprise qui offre de le faire au prix le plus bas.

Les écologistes espèrent que le succès du solaire persuadera le gouvernement de revoir à la baisse ses ambitions pour la construction de nouvelles centrales au charbon. Plus tard cette année, il devrait publier de nouveaux objectifs de capacité de production en 2030. L'éolien et le solaire ont presque déjà atteint leur objectif actuel de fournir 10 % de l'énergie, avec dix ans d'avance. Ils pourraient facilement absorber les 43 % alloués au charbon à l'heure actuelle. Les analystes supposent, après tout, que les prix vont probablement continuer à évoluer en faveur des énergies renouvelables. Le cabinet de conseil Wood Mackenzie pense que l'électricité produite par les grandes fermes solaires d'Asie du Sud-Est sera au moins aussi bon marché que celle produite par la quasi-totalité des centrales au charbon d'ici cinq ans. Étant donné que les centrales au charbon ont des durées de vie mesurées en décennies, le Vietnam et d'autres pays risquent de bloquer des capacités de production excessivement coûteuses.

En Malaisie, une récente vente aux enchères pour la construction de 500 MW de capacité solaire a attiré des offres 13 fois plus élevées. Au Cambodge, le lauréat de la construction d'une centrale de 60 MW a déclaré qu'il fournirait de l'électricité à moins de 0,04 $ le kilowattheure, un record pour la région. Bien que le pipeline de projets de centrales au charbon en Asie du Sud-Est reste énorme, avec environ 100 gigawatts, l'Agence internationale de l'énergie a remarqué un changement progressif au cours des cinq dernières années. Les approbations pour de nouvelles centrales au charbon ont ralenti et la capacité solaire installée à fait un bond en avant.

L'expérience du Vietnam laisse penser que toutes les centrales au charbon prévues ne seront pas construites. Même si cela s'avère exact, l'Asie du Sud-Est disposera toujours de beaucoup plus de centrales au charbon que ne le souhaiteraient les militants écologistes. Mais la soudaine étincelle solaire au Vietnam devrait au moins changer l'opinion des responsables politiques sur ce qui est possible.[52]

[52] Boom de l'électricité solaire au Vietnam – pour en savoir plus :
- https://www.economist.com/asia/2020/01/25/vietnam-grapples-with-an-unexpected-surge-in-solar-power
- https://www.woodmac.com/press-releases/vietnam-becomes-southeast-asias-hottest-solar-pv-market/
- https://www.pv-tech.org/news/world-bank-vietnams-auction-shift-to-unlock-orderly-solar-boom

A l'écoute de la planète : Climat, Energie & environnement

RAPPORT ETUDE CARBON TRACKER : DE NOMBREUX PROJETS PETROLIERS MENACES PAR L'ACTION CLIMATIQUE.....50

EMISSIONS DE CO2 DES VEHICULES NEUFS : LES CONSTRUCTEURS AUTOMOBILES EUROPEENS EXPOSES A DES MILLIARDS D'EUROS D'AMENDES EN 2020 51

LES EMISSIONS DE CO2 LIEES A L'ENERGIE SONT RESTEES STABLES EN 2019.....53

EN AFRIQUE DE L'EST : UN EXCEDENT DE PRODUCTION D'ELECTRICITE PAR MANQUE DE RESEAUX POUR LA DISTRIBUER.....54

POUR L'ORGANISATION METEOROLOGIQUE MONDIALE, 2019 EST LA 2EME ANNEE LA PLUS CHAUDE JAMAIS ENREGISTREE 55

PROCES CLIMATIQUE : URGENDA L'EMPORTE FACE A L'ETAT NEERLANDAIS 57

BIODIVERSITE : L'ONU PROPOSE LA PROTECTION DE 30% DE LA PLANETE.....58

Rapport Etude Carbon Tracker : de nombreux projets pétroliers menacés par l'action climatique

Les géants du pétrole américain, ExxonMobil, Chevron et ConocoPhillips, qui ont le plus massivement investi dans des projets de sables bitumineux et de schiste argileux, sont les plus exposés à la soudaine chute de la demande que pourraient entraîner des régulations climatiques, relève le Think Tank Carbon Tracker.

« *Les compagnies pétrolières qui s'appuient sur le statu quo pour planifier leurs futurs investissements risquent de voir la valeur de leurs nouveaux projets réduite de moitié en raison d'une politique plus stricte* », prévient Carbon Tracker dans un rapport publié le 31 janvier.

Ces compagnies risquent de se retrouver avec des actifs échoués (stranded assets), s'ils partent du principe que les gouvernements ne prendront pas des mesures énergiques pour limiter le changement climatique. « *Les projets pétroliers développés avant 2025 pourraient ne jamais générer la valeur attendue* » si les réponses politiques ne sont pas anticipées, ajoute l'étude.

En Europe, les sociétés pétrolières sont confrontées à une réglementation plus stricte sur les émissions de carbone. En cause, l'entrée en fonction, à la fin 2019, d'un nouvel exécutif européen déterminé à « *faire de l'Europe le premier continent climatiquement neutre d'ici à 2050* ». En décembre, les chefs d'États européens ont approuvé l'objectif 2050, qui est désormais inscrit dans une loi contraignante. Des objectifs plus ambitieux concernant la réduction des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030 sont également en préparation.

Afin de prendre en compte ce risque, Carbon Tracker estime que les investisseurs devraient demander un taux de rendement plus élevé aux sociétés qui développent des projets onéreux tels que l'exploitation de sables bitumineux. Ces taux d'intérêt plus élevés conduiront à une dégradation de la rentabilité des projets.

Les compagnies pétrolières ont balayé ces avertissements, affirmant qu'elles s'adapteront à l'évolution des conditions du marché et des environnements réglementaires.

Le Think Tank a été précurseur sur la notion de Stranded Assets dans le secteur pétrolier. Les estimations de Carbon Tracker reposent sur l'idée que les décideurs politiques vont « *agir avec détermination* » pour contenir la menace climatique d'ici à 2025, conformément aux projections de l'Agence internationale de l'énergie, qui sont les plus prudentes.

Une action politique précoce de la part des compagnies pétrolières facilitera la planification et permettra d'éviter les blocages, indique le rapport.

En Europe, Total, Eni et Equinor sont considérés comme les moins exposés aux risques climatiques, car ils ont commencé à diversifier leurs portefeuilles en investissant dans les énergies renouvelables ou les stations de recharge pour vehicules électriques.

La compagnie pétrolière d'État, Saudi Aramco, qui affiche de faibles coûts de production, est l'une des moins exposées, avec une sensibilité au prix du pétrole inférieure d'environ 30 % à celle du reste de l'industrie du secteur. À l'inverse, la valeur des projets pétroliers existants et modélisés d'ExxonMobil

est d'environ 40% plus sensible au prix du pétrole que le reste de l'industrie de production pétrolière, selon le rapport.

Les grandes compagnies pétrolières européennes sont mieux préparées à la transition vers une économie sobre en carbone que leurs homologues américaines ou chinoises, selon le CDP, un organisme de surveillance financière. Dans un rapport publié en 2018, le CDP indique qu'une « division régionale » est apparue, les compagnies pétrolières européennes prenant la tête de la diversification de leurs portefeuilles tandis que les compagnies pétrolières chinoises, russes et américaines sont à la traîne.[53]

Emissions de CO2 des véhicules neufs : les constructeurs automobiles européens exposés à des milliards d'euros d'amendes en 2020

L'année 2020 s'annonce rude pour les constructeurs automobiles sur le marché européen. La réglementation européenne « Clean Air for Europe » leur impose une norme maximale d'émissions de 95 grammes de CO_2 par kilomètre en moyenne, faute de quoi ils subiront de lourdes amendes. Un seuil que presqu'aucun constructeur présent sur le marché européen n'a encore réussi à atteindre.

Au contraire, même. Alors que les émissions moyennes des véhicules vendus en Union européenne ne cessaient de baisser jusqu'en 2016 pour atteindre 118 grammes de CO_2/km, contre près de 180 grammes en 2000, elles ont entamé une nouvelle ascension à partir de 2017 à 120 grammes de CO_2/km. La chute des ventes de véhicules diesels suite au Dieselgate (les moteurs diesel consommant moins de carburant, donc émettant moins de CO_2) et l'appétit des automobilistes pour les SUV, plus lourds et plus consommateurs que les autres modèles, en sont la cause.

Les constructeurs présents sur le marché européen risquent donc de devoir payer de sévères amendes en 2021, en fonction de leurs ventes de 2020. Le législateur prendra en compte les véhicules effectivement vendus et non les gammes proposées pour calculer ces émissions moyennes. Une précaution importante alors que les industriels ont tendance à promouvoir leurs plus gros véhicules, aux marges plus juteuses, plutôt que les petites citadines moins polluantes. Puis, pour chaque gramme de CO_2 dépassant la limite autorisée, une amende de 95 euros par véhicule vendu sera infligée. Multipliée par le nombre de voitures vendues, l'addition grimpe vite.

La firme américaine MSCI a fait les calculs en se basant sur la moyenne d'émissions entre 2015 et 2017. Ainsi, Volkswagen, qui dépasse de 26 grammes de CO_2/km ses émissions autorisées, serait exposé à près de six milliards d'euros d'amendes. Renault, Fiat ou Ford à près de 2,5 milliards d'euros. Le groupe PSA (Peugeot-Citroën-Opel) à un peu moins de 1,5 milliard d'euros. Seul Toyota devrait passer entre les gouttes, du fait de son historique dans le véhicule hybride.

Les réactions des constructeurs automobiles, bien que tardive, sont là. Le groupe PSA, par exemple, prévoit de lancer des versions hybrides ou électriques de tous ses nouveaux modèles et atteindre une

[53] Étude Carbon Tracker : de nombreux projets pétroliers menacés par l'action climatique – pour en savoir plus :
- https://www.euractiv.fr/section/energie/news/investors-warned-against-sudden-handbrake-on-high-polluting-oil-projects/
- https://www.carbontracker.org/reports/handbrake-turn/
- https://www.latribune.fr/entreprises-finance/transitions-ecologiques/pour-respecter-l-accord-de-paris-les-geants-du-petrole-vont-devoir-reduire-leur-production-832087.html

électrification de 100 % de sa gamme en 2025. Renault, de son côté, prévoit huit modèles électriques et 12 hybrides d'ici 2022.

En outre, les ventes de janvier 2020 montrent l'effort mis en place par les constructeurs pour ne pas s'exposer aux amendes. En effet, Les émissions de CO_2 des voitures neuves à 96 grammes par km en Janvier, c'est à dire très proche de l'objectif 2020 assigné aux constructeurs européens : est-ce un effet d'aubaine lié à des ventes de 2019 (Peugeot 208) ou cela s'inscrira-t-il dans la durée? Réponse dans les prochains mois.

Figure : émissions moyennes de CO_2 (en gCO_2 / km) des ventes de véhicules neufs en Europe, par mois

Source : CCFA/AAA DATA

En attendant, c'est l'automobiliste qu'il faudra convaincre. Les constructeurs l'ont mal habitué ces dernières années, à grands coups de campagnes promotionnelles pour des véhicules très consommateurs. Pour réduire les émissions moyennes de leurs ventes, les constructeurs vont devoir orienter une partie de leur clientèle vers des modèles électriques ou hybrides-rechargeables, dont les émissions moyennes sont bien inférieures à 95 grammes de CO_2/km.

Selon une note du centre de recherche de la banque HSBC, la part des ventes de véhicules électriques et hybrides devrait atteindre entre 15 et 20 % des ventes totales pour permettre aux constructeurs d'atteindre les objectifs européens. Bonne nouvelle, la demande pour ces motorisations alternatives est en progression. Mais cette progression est lente… En 2019, la part de marché des véhicules hybrides et électriques n'était que de 9 %.[54]

[54] Emissions de CO2 des véhicules neufs : les constructeurs automobiles européens exposés à des milliards d'euros d'amendes en 2020 – pour en savoir plus :

- https://www.novethic.fr/actualite/energie/mobilite-durable/isr-rse/emissions-de-co2-les-constructeurs-europeens-risquent-gros-148109.html
- https://www.lesechos.fr/industrie-services/automobile/emissions-de-co2-les-marques-automobiles-qui-sont-pretes-et-les-autres-1165803

Les émissions de CO2 liées à l'énergie sont restées stables en 2019

Après deux années de hausse, les émissions de gaz à effet de serre ont stagné en 2019, selon les estimations de l'Agence internationale de l'énergie (AIE) publiées mardi 11 février. Quelque 33 milliards de tonnes de CO_2 ont été émises en 2019 par le secteur énergétique, autant qu'en 2018, et ce en dépit d'une croissance économique mondiale de 2,9 %.

Figure : émissions de CO2 liées à l'énergie (en milliards de tonnes par an)

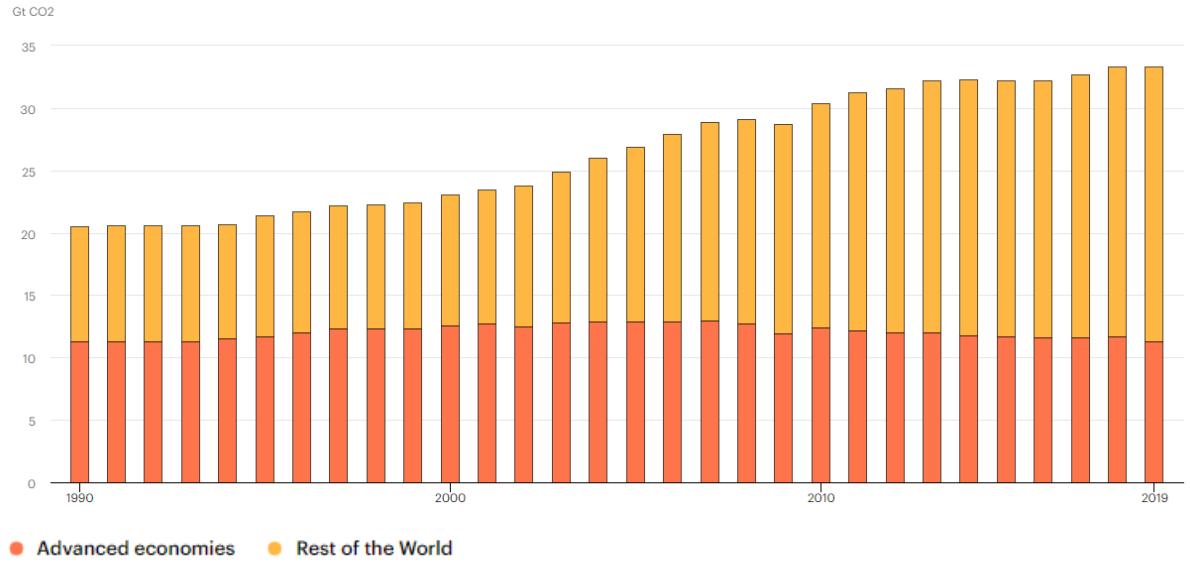

Source : AIE.

L'agence cite comme raisons de cette stabilisation « *le développement des énergies renouvelables (principalement éolien et solaire), le passage du charbon au gaz naturel, et davantage de production issue du nucléaire* » dans les économies développées qui compensent la progression des émissions observée en Asie. Une météo plus douce dans plusieurs pays et un ralentissement de la croissance économique dans plusieurs marchés émergents, dont l'Inde, figurent également parmi les facteurs cités par l'AIE.

« *Nous devons à présent travailler dur pour nous assurer que 2019 reste un pic définitif dans les émissions de CO_2 et pas seulement une nouvelle pause dans leur croissance* », a commenté Fatih Birol, directeur exécutif de l'AIE. « *Nous avons les technologies nécessaires pour y parvenir, nous devons toutes les utiliser* », a-t-il ajouté.

Par pays, les Etats-Unis ont enregistré la baisse la plus importante, avec un recul de -2,9 % soit 140 millions de tonnes de CO_2 en moins. Dans l'Union européenne, les émissions se sont repliées de -5 % (-160 millions de tonnes). Le gaz naturel a produit plus d'énergie que le charbon pour la première fois, souligne notamment l'AIE. De leur côté, les émissions du Japon ont reculé de -4 % après le récent redémarrage de réacteurs nucléaires. Dans le reste du monde, les émissions ont en revanche augmenté de 400 millions de tonnes, une hausse principalement due aux centrales à charbon en Asie.[55]

[55] Les émissions de CO_2 liées à l'énergie sont restées stables en 2019 – pour en savoir plus :
- https://www.iea.org/articles/global-co2-emissions-in-2019

En Afrique de l'Est : un excédent de production d'électricité par manque de réseaux pour la distribuer

On dit souvent que l'Afrique manque d'électricité. L'assertion est pourtant de moins en moins vraie en Afrique de l'Est, où de gros projets ont été inaugurés au cours des dernières années. La ferme éolienne du Turkana, la plus grande du continent avec une capacité de 310 mégawatts (MW), à l'extrême nord du Kenya fut, en 2018, l'un des plus emblématiques. En 2019, le même pays achevait une cinquième unité de géothermie (Olkaria V, 160 MW) tandis que son voisin, l'Ouganda, se dotait d'un nouveau barrage hydraulique (Isamba, 183 MW). Et la région est loin d'avoir épuisé ses ressources. En Ethiopie, la mise en eau du méga-barrage de la Renaissance est prévue cette année. En 2022, le projet aura une capacité installée totale de 6 000 MW.

La production d'électricité a même fini par dépasser la consommation dans cette région qui faisait face, il y a moins de quinze ans, à une grave crise énergétique. Power Africa, un programme créé par l'ancien président américain, Barack Obama, pour développer l'accès à l'électricité en Afrique, souligne dans un rapport récent qu'« *une surcapacité est anticipée dans la région* ». Selon ses estimations, la capacité électrique d'Afrique de l'Est atteignait 7850 MW en 2018 tandis que la demande plafonnait, en pic, à 7000 MW. En 2025, cette surcapacité devrait selon eux grimper à 3430 MW. En comparaison, l'Afrique de l'Ouest devrait connaître à cette date un déficit de 156 MW.

D'un côté, cette situation est le résultat d'une formidable poussée des projets énergétiques, portés par les Etats et les institutions de développement, l'essor des producteurs indépendants d'électricité ainsi que la baisse des coûts d'investissement dans les énergies renouvelables. Une accélération a priori bienvenue alors que les lacunes en matière d'électrification sont un frein majeur au développement économique du continent.

Cependant, ce surplus d'électricité ne signifie pas, loin s'en faut, que tous les citoyens y ont accès. Selon la Banque mondiale, seulement 44 % des Ethiopiens, 22 % des Ougandais et 9 % des Burundais avaient accès à l'énergie en 2017, faute d'un réseau de distribution efficient. Trop de courant donc, et pas assez de clients, ce qui pèse lourd sur les finances des compagnies de fourniture d'électricité et des Etats. Au Kenya, où d'importants efforts ont permis d'atteindre un taux d'accès de 75 % en 2019, on constate un autre problème : dans les foyers modestes, l'électricité est un produit cher qu'on utilise avec parcimonie, juste de quoi allumer quelques lampes, recharger les téléphones, alimenter, parfois, une télévision. Les clients industriels manquent, car ces industries n'ont pas autant progressé qu'on l'espérait. Le Kenya, à travers son programme Vision 2030, prévoyait un doublement de la contribution du secteur industriel au produit intérieur brut (de 5 à 10 % du PIB). Mais comme le note David Mwangi, un expert indépendant kényan travaillant notamment pour Power Africa, « *plusieurs grands projets, comme le port de Mombasa ou le port de Lamu consomment moins que prévu, ou bien ne sont pas encore prêts* ».

Vendre ce trop-plein d'électricité aux pays voisins apparaît comme la meilleure solution, certains étant en excédent (Ethiopie, Kenya, Ouganda) et d'autres en déficit (Tanzanie, Rwanda). Mais les interconnexions, ces lignes à haute tension qui relient un pays à l'autre, manquent. Actuellement, seuls l'Ouganda et le Kenya en possèdent une. Faire des lignes est plus compliqué que d'ajouter des

- https://www.lemonde.fr/planete/article/2020/02/11/les-emissions-de-gaz-a-effet-de-serre-se-sont-stabilisees-en-2019_6029190_3244.html

mégawatts, il faut acquérir les terrains, et c'est souvent géré par des sociétés publiques qui n'ont pas toujours les compétences.

Pour David Mwangi, ces interconnexions relèvent de « l'urgence » pour assainir l'écosystème électrique en Afrique de l'Est. Mais l'expert se dit confiant, plusieurs de ces liens vitaux étant attendus, souvent avec du retard, très prochainement : entre le Rwanda et l'Ouganda et entre l'Ethiopie et le Kenya en 2020, puis entre le Kenya et la Tanzanie en 2021. Ainsi, l'Ethiopie, dont le surplus va s'accroître avec le barrage de la Renaissance, pourrait selon Power Africa gagner jusqu'à 200 millions de dollars (180 millions d'euros) en quatre ans en vendant de l'électricité à la Tanzanie, en déficit.

Ces lignes permettront aussi la mise en place du pool électrique d'Afrique de l'Est (EAPP), un marché régional calqué sur ce qui existe plus au sud, avec le SAPP d'Afrique australe. Incluant l'Egypte, le Soudan, la Libye mais aussi la République démocratique du Congo, l'EAPP a pour vocation de mieux coordonner la progression de la production et de faciliter les échanges. « *Et l'Egypte est elle-même connectée au Moyen-Orient, ce qui crée une possibilité d'exportation vers ces pays, qui utilisent beaucoup de carburants fossiles et pourraient être intéressés par une électricité plus propre et moins chère* », souligne M. Mwangi.

En 2018, un accord a aussi été signé pour interconnecter la Tanzanie et la Zambie. Ce projet de 600 millions de dollars, financé notamment par la Banque mondiale, devrait permettre de relier les pools d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe. Une étape-clé pour tracer, petit à petit, une autoroute de l'électricité reliant Le Caire au Cap, du nord au sud du continent.[56]

Pour l'Organisation Météorologique Mondiale, 2019 est la 2ème année la plus chaude jamais enregistrée

Le réchauffement climatique produit une accumulation de records. 2019, avec son lot de catastrophes climatiques, a été la deuxième année la plus chaude jamais enregistrée depuis les premiers relevés en 1850, a indiqué l'Organisation météorologique mondiale (OMM), mercredi 15 janvier. Elle se classe derrière 2016, marquée par un épisode El Niño très intense, un phénomène qui accentue le réchauffement sur le long terme en entraînant des températures anormalement élevées des eaux de l'est du Pacifique Sud.

L'année 2019 conclut la décennie la plus chaude de l'histoire. « *Depuis les années 1980, chaque décennie successive a été plus chaude que la précédente* », précise l'institution onusienne, dans cette synthèse sur l'état du climat, dont l'OMM livre traditionnellement les premiers chiffres mi-janvier, avant un rapport définitif en mars.

La température moyenne à la surface du globe a augmenté de 1,1 °C par rapport à l'époque préindustrielle (1850-1900), tandis que la chaleur accumulée par les océans a atteint un nouveau

[56] En Afrique de l'Est : un excédent de production d'électricité par manque de réseaux pour la distribuer – pour en savoir plus :
- https://www.lemonde.fr/economie/article/2020/01/21/l-afrique-de-l-est-produit-plus-d-electricite-qu-elle-ne-parvient-a-en-consommer_6026680_3234.html
- https://www.usaid.gov/powerafrica
- https://www.lemonde.fr/afrique/article/2020/01/16/barrage-sur-le-nil-l-egypte-l-ethiopie-et-le-soudan-esquissent-un-compromis_6026068_3212.html

sommet, d'après une étude publiée le 13 janvier dans la revue Advances in Atmospheric Sciences. Les dix dernières années sont également les dix plus chaudes enregistrées dans les océans, qui absorbent 93 % de l'énergie excédentaire attribuable au réchauffement planétaire.

Figure : évolution moyenne des températures par rapport à la moyenne 1850-1900 (en °C)

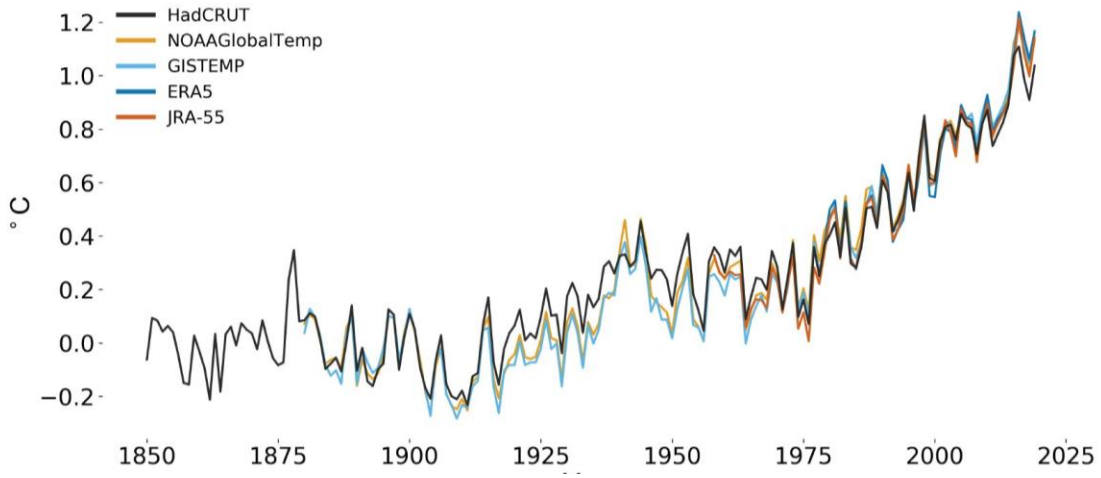

Source : WMO.

L'Arctique fait partie des premières victimes de cette envolée des températures (+1,9°C dans la région par rapport à la moyenne 1981-2010). Mais la plupart des terres émergées ont connu des températures plus élevées que la moyenne récente, notamment en Amérique du Sud, en Europe, en Afrique, en Asie et en Océanie, où l'Australie a enregistré sa pire année, le thermomètre atteignant 50°C par endroits.

En France métropolitaine, 2019 se place au troisième rang des années les plus chaudes depuis le début du 20ème siècle, derrière 2018 et 2014, selon le bilan publié par Météo-France le 10 janvier. L'été, en particulier, a enregistré deux épisodes de canicule d'une intensité exceptionnelle (fin juin et fin juillet) ; un nouveau record absolu de chaleur pour l'Hexagone a été battu avec 46 °C le 28 juin à Vérargues (Hérault).

« *Au rythme actuel des émissions de dioxyde de carbone, nous nous dirigeons vers une augmentation de la température de 3°C à 5°C d'ici à la fin du siècle* », affirme Petteri Taalas, le secrétaire général de l'OMM, dans un communiqué.

Les températures ne représentent toutefois qu'une partie du problème. L'année qui s'achève, à l'image de la dernière décennie, a été caractérisée par une accélération de l'élévation du niveau de la mer, du recul de la banquise arctique, de la fonte des calottes glaciaires du Groenland et de l'Antarctique, de l'acidification des océans et des événements météorologiques extrêmes.

En témoignent les graves feux de forêts qui ravagent l'Australie – les pires de son histoire – et qui ont touché l'Amérique du Sud, l'Indonésie, mais aussi la Sibérie et l'Alaska. L'Australie a, en outre, enregistré l'année la plus sèche de son histoire, et des sécheresses ont également affecté de nombreuses parties de l'Asie du Sud-Est et de l'Amérique centrale. L'Iran, l'Argentine et l'Uruguay ont, par ailleurs, été touchés par d'importantes inondations.

Ces impacts du changement climatique affectent la santé et le bien-être des populations. Selon l'Observatoire des situations de déplacement interne, plus de 10 millions de personnes ont été déplacées dans leur propre pays au premier semestre, dont 7 millions à cause de catastrophes climatiques. En Afrique australe, les longues sécheresses ont réduit la production céréalière, entraînant une situation d'insécurité alimentaire grave pour 12,5 millions de personnes dans la région (+ 10 % par rapport à l'année précédente). La grande vague de chaleur qui s'est abattue sur le Japon de fin juillet à début août a causé plus de 100 morts et 18000 hospitalisations supplémentaires.

La concentration de dioxyde de carbone, principal gaz à effet de serre persistant dans l'atmosphère, ne cesse d'augmenter. Elle a atteint 412 parties par million (ppm) en décembre à l'observatoire de Mauna Loa à Hawaï, soit une hausse de 48 % par rapport au niveau préindustriel de 1750.[57]

Procès climatique : Urgenda l'emporte face à l'Etat néerlandais

La Cour suprême néerlandaise oblige les Pays-Bas à revoir à la hausse leurs objectifs de réduction d'émissions de gaz à effet de serre mettant fin à une longue bataille juridique portée par 900 citoyens néerlandais au sein de l'association Urgenda.

C'est une victoire sans précédent. Et une décision qui donne de l'espoir à tous les acteurs aujourd'hui impliqués dans une action de justice climatique – il y en a plus de 1300 à travers le monde. Les Pays-Bas sont désormais obligés de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre de 25 % d'ici 2020 par rapport à 1990. La Cour suprême a statué le vendredi 20 décembre dans l'affaire climatique intentée par l'ONG Urgenda.

Cette décision met définitivement fin à la bataille juridique entre Urgenda et le gouvernement néerlandais. L'affaire avait été la première à avoir un écho mondial. En juin 2015, dans une procédure inédite, 900 Néerlandais avaient obtenu gain de cause une première fois devant le tribunal de La Haye. Puis de nouveau, en 2018, la Cour d'appel de La Haye réitère l'obligation pour les Pays-Bas de réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 25 % d'ici 2020, contre 17 % prévu par le gouvernement.

Cependant, la décision de la Cour suprême intervient trop tardivement pour avoir un réel impact sur l'action de l'Etat. L'année de référence 2020 est désormais bien trop proche pour qu'un Etat ait le temps d'élaborer une législation ou une réglementation d'ici fin 2020.

En outre, Un objectif de réduction de 25% est trop modeste au regard de l'état des dernières connaissances scientifiques sur le changement climatique. La Cour suprême des Pays-Bas l'admet elle-même en citant le rapport publié par le GIEC en 2007 : « *Dans son rapport de 2007, le GIEC a inclut un scénario dans lequel le réchauffement climatique devrait être limité à un maximum de 2 degrés. Pour atteindre cet objectif, les pays dits de l'annexe I (c'est-à-dire les pays développés, y compris les Pays-Bas) doivent avoir réduit leurs émissions de 25 à 40% en 2020 par rapport à 1990 et en 2050 de 80 à 95%* ».

En France, l'Affaire du Siècle vient de fêter son premier anniversaire. Initiée par quatre ONG (Notre Affaire à Tous, Oxfam France, Greenpeace France et la Fondation Nicolas Hulot), la pétition a battu

[57] Pour l'Organisation Météorologique Mondiale, 2019 est la 2ème année la plus chaude jamais enregistrée – pour en savoir plus :
- https://news.un.org/en/story/2020/01/1055392
- https://public.wmo.int/en/media/press-release/2019-concludes-decade-of-exceptional-global-heat-and-high-impact-weather
- https://www.lemonde.fr/planete/article/2020/01/15/2019-deuxieme-annee-la-plus-chaude-de-l-histoire_6025985_3244.html

tous les records en étant signée par plus de deux millions de Français. Parallèlement, un recours a été déposé au tribunal administratif de Paris le 14 mars dernier contre l'État français pour l'inaction climatique. Alors que le jugement ne verra pas le jour avant 2021, les quatre ONG viennent de lancer un gigantesque appel à témoignages sur les effets du changement climatique au quotidien. Le but ? Influencer la décision finale du tribunal qui ne pourra de toute façon pas ignorer le cas néerlandais.[58]

Biodiversité : l'ONU propose la protection de 30% de la planète

Mettre en place une politique durable afin de restaurer les écosystèmes : telle est la principale mission de la 15ème Conférence des Parties (COP15) de la Convention des Nations unies sur la diversité biologique (CDB), programmée en octobre 2020 à Kunming, en Chine. Des négociations internationales doivent aboutir à une feuille de route mondiale.

En préambule à ces pourparlers, la CDB a publié le 13 janvier une première version du texte comprenant dix-sept objectifs, parmi lesquels une proposition ambitieuse : protéger au moins un tiers de la planète – terre et mer – d'ici à 2030. « *L'objectif est de stabiliser le taux de perte de biodiversité d'ici à 2030, puis de faire en sorte que cette biodiversité augmente de nouveau d'ici à 2050 en laissant les écosystèmes se régénérer* », explique Aleksandar Rankovic, chercheur à l'Institut du développement durable et des relations internationales (Iddri), chargé du dossier COP15.

Cette mesure fait suite à un chiffre choc donné le 6 mai dernier par la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services éco-systémiques (IPBES), groupe international d'experts sur la biodiversité de l'ONU : une espèce sur huit, animale et végétale, risque de disparaître à brève échéance. Un rapport aux conclusions alarmantes, qui signale également que 75 % de l'environnement terrestre a été « gravement altéré » par les activités humaines.

L'étude des écologistes Gerardo Ceballos (Université nationale autonome du Mexique) et Paul Ehrlich (Stanford) dans la revue américaine Science Advances est formelle : la Terre fait face à sa sixième extinction de masse. Les causes de ce sixième phénomène spectaculaire d'érosion de la biodiversité sont connues : elles sont imputables, en premier lieu, à la dégradation de l'habitat sous l'effet de l'agriculture, de l'exploitation forestière, de l'urbanisation et de l'extraction minière. Viennent ensuite la surexploitation des espèces (chasse, pêche, braconnage), la pollution, les espèces invasives, les maladies et, plus récemment, le changement climatique.

Les zones les plus touchées, notamment pour les mammifères et les oiseaux, sont celles situées aux tropiques (Amazonie, bassin du Congo, Asie du Sud-Est) car ce sont les plus riches en termes de faune. Mais les régions tempérées enregistrent des taux similaires voire plus élevés comparés à la richesse de leur biodiversité.

[58] Procès climatique : Urgenda l'emporte face à l'Etat néerlandais – pour en savoir plus :
- https://www.novethic.fr/actualite/environnement/climat/isr-rse/justice-climatique-les-pays-bas-obliges-par-la-cour-supreme-a-reduire-ses-emissions-de-gaz-a-effet-de-serre-148042.html
- https://www.liberation.fr/planete/2019/12/20/les-pays-bas-definitivement-condamnes-pour-inaction-climatique_1770386
- http://www.arnaudgossement.com/archive/2019/12/23/contentieux-climatique-decision-de-la-cour-supreme-des-pays-6200354.html

« *La santé des écosystèmes dont nous dépendons, comme toutes les autres espèces, se dégrade plus vite que jamais*, avait déclaré en mai 2019 le président de l'IPBES, le Britannique Robert Watson. *Nous sommes en train d'éroder les fondements mêmes de nos économies, nos moyens de subsistance, la sécurité alimentaire, la santé et la qualité de vie dans le monde entier*. » Mais, ajoute-t-il, « *il n'est pas trop tard pour agir, mais seulement si nous commençons à le faire maintenant à tous les niveaux, du local au mondial* ».

Aussi, l'ONU rappelle la nécessité de « *mesures politiques d'urgence à l'échelle mondiale, régionale et nationale (...) pour transformer les modèles économiques, sociaux et financiers afin que les tendances qui ont aggravé la perte de biodiversité se stabilisent au cours des 10 prochaines années (d'ici à 2030) et permettent le rétablissement des écosystèmes naturels pendant les 20 années suivantes, avec une nette amélioration d'ici à 2050 pour réaliser la vision de la Convention de « vivre en harmonie avec la nature d'ici à 2050* ».

Pour enrayer ce déclin rapide de biodiversité, le groupe de travail du CDB a donc proposé d'amener à 30 % le taux d'aires terrestres protégées et au même nombre celui des aires marines protégées. Aujourd'hui, les zones protégées représentent 17 % des surfaces terrestres, soit environ 20 millions de kilomètres carrés (un peu plus de la superficie du Canada et des Etats-Unis réunis) et 10 % des zones maritimes. A titre d'exemple, le Brésil possède le plus grand système d'aires protégées terrestres au monde, avec 2,47 millions de kilomètres carrés. A l'inverse, le Moyen-Orient a le taux de protection terrestre le moins élevé, environ 3 %, ce qui équivaut à environ 119 000 km².

Parmi les autres points abordés dans l'ébauche de texte figurent une réduction d'au moins 50 % de la pollution causée par l'excès de pesticides, de déchets plastiques et d'autres sources de pollution, une utilisation durable de toutes les ressources d'ici à 2030 ou encore la préservation ou l'augmentation de la diversité pour 90 % des espèces d'ici à 2050.

Le rendez-vous de Kunming pourrait acter de l'échec de la stratégie biodiversité menée ces dix dernières années. En 2010, lors de la COP10 au Japon, la CDB avait adopté des accords dits « Objectifs d'Aïchi », qui établissaient vingt points à atteindre pour 2020. Dix ans plus tard, le constat est amer : la plupart des objectifs, notamment le fait de diviser par deux le taux de perte des habitats naturels, n'ont pas été atteints. [59]

[59] Biodiversité : l'ONU propose la protection de 30% de la planète – pour en savoir plus :
- https://www.lemonde.fr/planete/article/2020/01/14/l-onu-propose-de-proteger-30-de-la-planete-d-ici-a-2030_6025778_3244.html
- https://www.lefigaro.fr/sciences/biodiversite-l-onu-propose-la-protection-de-30-de-la-planete-20200114
- https://www.cbd.int/conferences/post2020/wg2020-02/documents
- https://blog.nationalgeographic.org/2020/01/12/un-convention-on-biodiversity-proposes-protection-of-at-least-30-percent-of-the-planet-by-2030/
- https://www.climatechangenews.com/2020/01/13/un-outlines-2030-goals-save-planets-biodiversity/

Pour aller plus loin

EVENEMENTS CLES..... 61

A DECOUVRIR 62

Evènements clés

JANVIER

31 janvier 2020
Paris, France
20 ans du Mouvement associatif

A l'occasion de ses 20 ans, Le Mouvement associatif a invité à une journée de réflexion et d'échange avec la citoyenneté pour fil rouge.

https://www.droitdecite.org/

FEVRIER

26 février 2020
Paris, France
S'adapter pour survivre

Suite à la COP 25, le Comité 21 organise un colloque à l'Assemblée Nationale pour croiser des regards scientifiques, d'acteurs publics et privés sur l'adaptation au réchauffement climatique.

https://www.comite21.org/

MARS

2 mars 2020
Paris, France
L'ODD 17 en pratique sur les territoires

Ce webinaire mettra en perspective en quoi le cadre des ODD structure notre capacité d'action en local en mobilisant tous les acteurs du territoire.

https://innovationterritoriale.plateformecapitalisation.org/

17 et 18 mars 2020
Paris, France
Conférence de fundraising pour l'enseignement supérieur

Cette 15éme conférence thématique de l'AFF va exposer les pratiques innovantes de collecte de fonds pour la recherche et l'enseignement supérieur.

https://www.fundraisers.fr/fundraising-agenda/

30 mars au 5 avril 2020
France
Semaine de l'industrie

Cette 10éme édition mettra à l'honneur la thématique « inventer un avenir durable ». Les initiatives en faveur de la transition écologique et de l'économie circulaire seront mises en valeur au travers d'événements organisés dans toute la France.

https://www.semaine-industrie.gouv.fr/

AVRIL

1er au 3 avril 2020
Bonn, Allemagne
SDG's Global Festival of Action

Cette édition va favoriser la rencontre avec des acteurs publics et privés investis dans la conduite du changement en faveur de l'Agenda 2030, rassemblés afin de partager de nouvelles façons d'inspirer le passage à l'action et d'atteindre les ODD.

https://www.agenda-2030.fr/evenements/sdgs-global-festival-action-419

20 avril 2020
Paris, France
Colloque « Générosité, cultivons la confiance ! »

A l'occasion de ses 30 ans, le label Don en Confiance va mettre en débat le regard de chercheurs sur la confiance afin d'en cerner les évolutions, l'impact et la place dans la société d'aujourd'hui et de demain et, plus précisément en lien avec les thématiques de générosité et de transparence.

http://www.donenconfiance.org/

22 avril 2020
Paris, France
10 ans du Médiateur des Entreprises

Entreprises et experts vont témoigner sur les impacts, les expériences et les perspectives de la médiation entre acteurs économiques lors de ce colloque.

https://www.economie.gouv.fr/mediateur-des-entreprises

27-29 avril 2020
Paris, France
Pro Durable

Salon des professionnels de la RSE et du développement durable avec ateliers et conférences.

http://www.produrable.com

A découvrir

Coopérations entre les acteurs de l'utilité sociale et de la tech en Europe, par le Social Good Accelerator (SOGA)

Cette étude [60] vise à identifier les besoins en coopération entre les innovateurs sociaux et les innovateurs technologiques et dresse un panorama des différentes formes de coopération entre ces acteurs.

Dans ce volet, le Social Good Accelerator analyse les attentes et freins des acteurs d'utilité sociale sur la période 2018-2019. Le deuxième volet (2020-2012) sera axé sur les intérêts et souhaits de collaboration du côté des acteurs tech en Europe.

Cette étude met en exergue les apports de ces coopérations, en particulier sur le plan de l'innovation, des compétences et de l'impact, et formule des recommandations aux décideurs européens.

Etudes IMPACT-Territoires : Centre-Val-de-Loire & Ile de France, Observatoire des partenariats

Dans le cadre de son programme IMPACT, l'Observatoire des partenariats publie une série d'études dessinant les forces et les fragilités de chacune des 13 régions françaises, en mettant en perspective les chiffres clés.

Ces études permettent aux décideurs régionaux de se doter d'une vision systémique de leurs territoires.

Vous pouvez consulter, pour la région Centre-Val-de-Loire, l'étude[61] publiée en janvier, et, pour la région Ile de France, l'étude[62] publiée en février.

Direction de la publication : Charles-Benoît HEIDSIECK, Bernard SAINCY

Rédaction : Colas AMBLARD, Mélanie CZEPIK, Charles-Benoît HEIDSIECK, Sidney LAMBERT-LALITTE, Clara LEMONNIER, André LETOWSKI, Sonia LOURENCO, Bernard SAINCY & Yann ULLIAC

Maquette : Amélie FOURMY

Crédit image : Freepik.com

[60] https://socialgoodaccelerator.eu/wp-content/uploads/2019/12/Probonolab-Final-2-12-HD-ss-debords.pdf

[61] http://observatoire-des-partenariats.fr/wp-content/uploads/2020/02/ObservatoirePartenariats-Etude-IMPACT-CentreValDeLoire_vf.pdf

[62] http://observatoire-des-partenariats.fr/wp-content/uploads/2020/01/ObservatoirePartenariats-Etude-IMPACT-IDF_vf.pdf